

L'INFORMATEUR



Corse Nouvelle

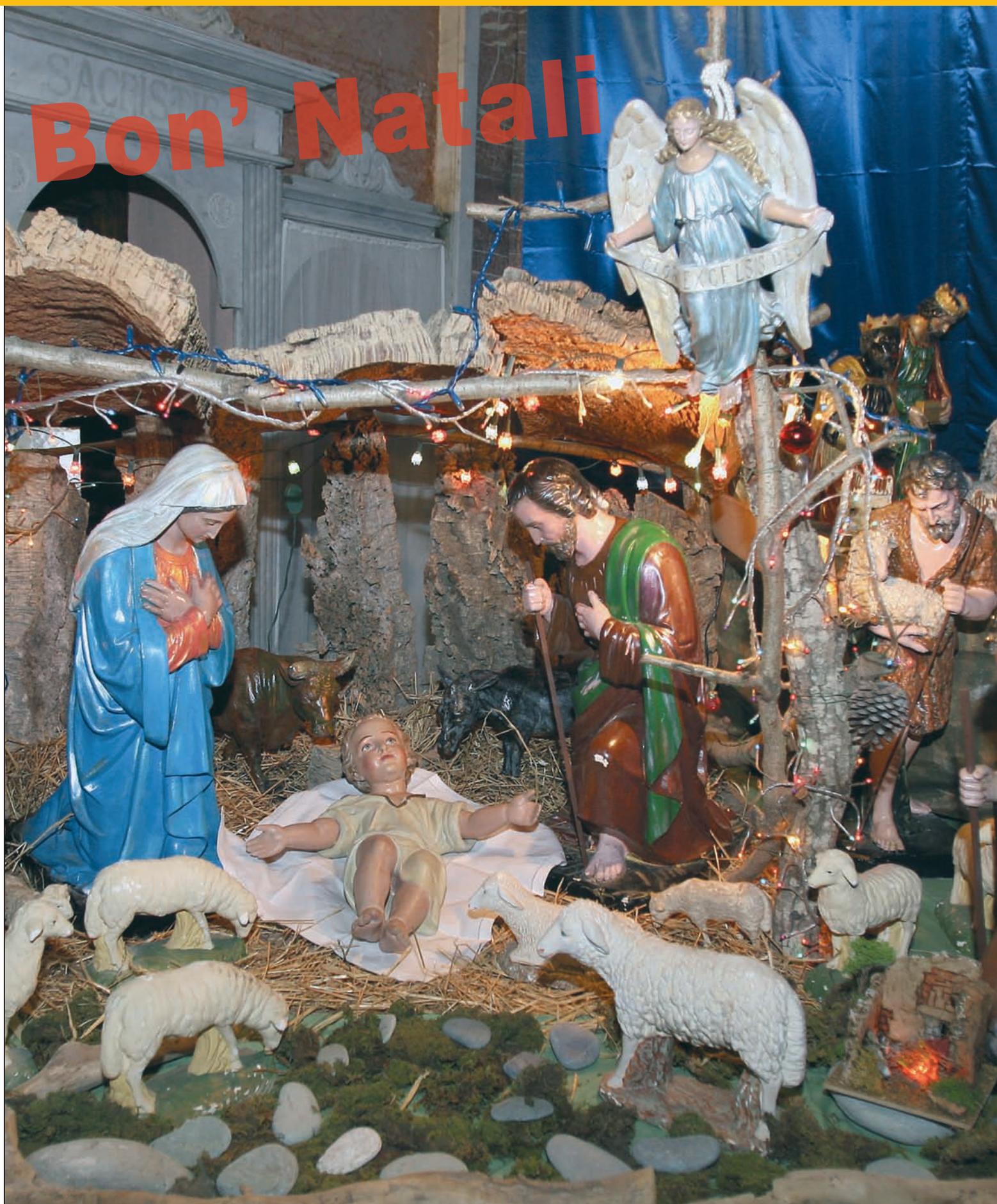
www.corse-information.info

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

Journal du 24 au 30 décembre 2010 - N° 6344 - 59^{ème} année

Bon' Natali



La CORSSAD : 40 ans et de nouveaux services

En 2011 l'association CORSSAD soufflera ses 40 bougies. Presque un demi-siècle de présence sur le terrain du service et du soin à domicile. L'occasion pour l'antenne de Folelli confiée à la responsabilité de Marie-Noëlle Mori, de faire le point sur les acquis et les perspectives d'avenir.

La **Corssad** compte à ce jour plus de 500 professionnels de l'intervention à domicile sur le département de la **Haute-Corse**, qui agissent dans des domaines d'intervention variés. Cela va de l'aide à domicile, aux soins pour les personnes âgées, la garde d'enfant à domicile, la télé-assistance, et le portage de repas. Toujours à l'écoute des besoins de ses usagers, et au plus près de leurs préoccupations, la **Corssad** vient d'ajouter deux services à son panel : le service de petit bricolage pour venir en aide aux personnes ayant besoin d'effectuer de petits travaux de jardinage et de bricolage, et la formation assistance et dépannage informatiques, pour aider dans la prise en main et l'utilisation d'un ordinateur.

Deux nouveaux services qui vont de paire avec l'ambition de la **Corssad**, depuis sa création, d'apporter le maximum de qualité aux prestations proposées à ses publics.

Elle est par ailleurs la seule association dans le domaine de l'aide à domicile à intervenir sur les deux départements, avec dix antennes implantées sur la **Haute-Corse** qui comptent plus de 3000 usagers, auxquelles s'ajoutent les antennes de **Solinzara** et récemment celle d'**Ajaccio**.

L'antenne de **Moriani-Plage**, dirigée par **Marielle Mariani**, compte une cinquantaine de salariés et celle de **Folelli** une quarantaine. Agissant dans un bassin de vie important et auprès de populations vieillissantes,



ces deux antennes travaillent de concert pour apporter un maximum d'aide à leur public. C'est dire si ces deux nouveaux services ont été accueillis avec enthousiasme.

Proche de ses professionnels d'intervention, la **Corssad** fournit un effort constant de professionnalisation de ses salariés pour atteindre à ce jour plus de 30% de professionnels qualifiés qui sont assurés de suivre de manière continue des sessions de formations dans ce sens. Les responsables de secteur sont eux-mêmes des professionnels d'encadrement, ayant bénéficié de formation de perfectionnement au poste.

Désireuse d'être à la pointe du progrès, la **Corssad** s'est aussi mise à l'internet avec la création d'un site qui s'avère être un lien indispensable pour l'ensemble de ses usagers. A découvrir à l'adresse www.corssad.net



Centre d'affaires

Location de bureaux

Services aux entreprises

Location de salle de réunion

Domiciliation d'entreprises

Solutions informatiques

Communication

Deux adresses pour mieux vous servir :

Imm. IMHOTEP
ZI de CEPPE
20 620 BIGUGLIA
04.95.33.49.83.

Espace Commercial
20 217 SAINT FLORENT
04.95.37.20.22.

Domiciliez votre
entreprise pour
39€ ht
par mois.

www.agis2b.fr

Bon'Natali a tutti

Par Pierre Bartoli



Noël ! Sa féerie de lumières scintille aux quatre coins de nos cités, au cœur de nombreuses habitations comme une magie diffusant ses effets merveilleux...

Noël brille de mille feux et scintille de mille éclats.

Les yeux écarquillés, les enfants découvrent avec émerveillement des promesses de rêves et d'aventures, magnifiées par le foisonnement de jouets et d'objets merveilleux que le Père Noël pourrait leur apporter.

Pour les «grands», Noël rime, pour beaucoup, avec ripaille, réveillon, dinde, foie gras, cochonnailles, coquillages et crustacés, chocolats, bûches et vins fins, champagne...

Et puis, sur le pallier d'à côté, dans la maison d'en face, la lumière est ténue, le froid se glisse partout, la table est presque nue, le Père Noël pour les enfants n'aura pas le temps de s'arrêter, et le carillon de minuit passera, ressenti comme le glas d'espérances mortes ! La précarité, la misère se déploient, sans ostentation, souvent masquées par une grande pudeur, souvent aussi étalées parce qu'impossible à cacher, bien que très facile à feindre de ne pas voir et à ignorer, par ceux dont les yeux, éblouis par toute la lumière ambiante et les scintillements alentour, ne voulant pas voir. Alors que les éclats des repus suffiraient à couvrir la lancinante plainte de celles et de ceux qui n'ont pour tout «Noël» que le froid, la faim, et pour horizon, le spectacle des nantis, et des ras-sasiés.

Certes, les actions caritatives se multiplient. Des bénévoles mus par toutes sortes de sentiments agissent partout où leurs moyens leur permettent d'aller. Des élans de générosité s'organisent et se démultiplient. La solidarité s'exerce avec dévouement... Mais, le soir de Noël, plus que les autres jours, ces efforts s'avèrent insuffisants !

Plus de deux mille ans sont passés. Et la scène de la Crèche se répète à l'infini. La société de l'an 2010 n'a toujours pas réussi à gommer inégalités, injustices, froids et famines. L'opulence ici, la misère là !

Et jamais autant qu'en cette nuit de Noël, l'humanité n'affiche ses différences et ses clivages entre pauvres et riches ou aisés !

Le Message de Noël, s'il a quelque peu bouleversé les modes de pensée vers une société de droit, n'a pas pour autant été entendu afin que, chacun selon ses besoins, trouve sur cette terre ce à quoi il a droit !

Notre pays, à l'image des autres nations, connaît ces distorsions sociales et la longue liste de celles et de ceux que la société a jetés dans la rue.

Notre pays connaît ces milliers de gens qui ont fui chez eux la guerre, l'oppression, l'esclavage, la torture, pensant trouver chez nous le nouvel eldorado !

Hélas ! Au bout de leur quête, ils se retrouvent pourchassés, dans l'errance, livrés au bon vouloir de n'importe qui, anonymes sans toit, quelquefois sans identité, au bord de chemins sans issue...

A Bethléem, dans l'étable, entre le bœuf et l'âne, dans la chaleur de l'amour de Joseph et de Marie, Jésus est né, dans le dénuement !

Dans le ciel, avait retenti, «Paix aux hommes de bonne volonté !»

Que ce Noël de l'an 2010 soit pour nous l'occasion de devenir, là où nous nous trouvons, des artisans de cette Paix qui commence par le partage et la chaleur communicative de l'Amour du prochain, pour que Noël rime avec Espérance, chez les plus désespérés !

Que vienne le temps où la société des hommes mettra l'Amour au cœur de son devenir.

Noël, chaque année nous place face à ce devoir et résonne comme un cri d'Espérance.

Bon'natali a tutti !

Un cadeau rare et précieux: o

Pendant cette période de fêtes, il y a un cadeau rare et précieux à faire et qui ne coûte rien : le don de sang ! En ce moment, alors que les dons de sang sont moins nombreux, l'Etablissement Français du Sang (EFS) a besoin que vous réalisiez ce geste solidaire et généreux, pour donner aux malades les produits sanguins dont ils ont besoin. Chaque jour, 10 000 dons de sang sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades.

Aujourd'hui, il n'existe aucun traitement ni médicament de synthèse qui peuvent se substituer aux produits sanguins. Irremplaçables et vitaux, les produits sanguins sont indiqués dans deux grands cas de figure : les situations d'urgence, et les besoins chroniques, qui concernent des patients que seule une transfusion sanguine peut contribuer à guérir ou à soulager. «*Dans les régions PACA et CORSE, le stock actuel permet de couvrir les besoins pendant 12 jours. 300 dons quotidiens supplémentaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des malades*» indique **Alexandre Talamoni**, directeur de la Communication de l'**E.F.S-Paca-Corse**. Mobiliser la population autour du don de sang à l'approche des fêtes de fin d'année est donc essentiel. En effet, on constate tous les ans au début du mois de janvier une forte baisse des dons alors que la consommation en produits sanguins, après une période d'accalmie liée aux fêtes de fin d'année, reprend fortement. Pour assurer une parfaite autosuffisance, il faudrait être en permanence à 14 jours de stock car les globules rouges ne se conservent que 42 jours : d'où l'importance de donner régulièrement son sang comme le souligne **Alexandre Talamoni** : «*En donnant votre sang, vous aidez un malade à combattre la maladie ou à lutter contre une hémorragie... Il n'existe pas aujourd'hui de produit capable de se substituer au sang humain. Ce geste citoyen reste donc vital pour des milliers de malades qui ont besoin des transfusions et des médicaments dérivés du sang*».

3 500 dons nécessaires par semaine

Il faut savoir que 3500 dons sont nécessaires chaque semaine dans la **région PACA-Corse** pour répondre aux besoins des malades ⁽¹⁾. Et il n'y a pas que le don de sang : les besoins de plaquettes et de plasma sont également très importants. Et là encore, le message est le même : «*Ce sont des produits dont il n'existe pas de substitut : le sang, les plaquettes et le plasma artificiels n'existent pas. Il n'y a qu'une solution : donner. Grâce au don de plasma, par exemple, on peut fabriquer des médicaments dérivés du sang : près de 500 000 malades sont ainsi soignés chaque année*».

Dans notre île, plusieurs associations militent pour la promotion du don du sang : très actives, elles sont placées sous l'égide d'un comité régional qui travaille en partenariat avec l'**EFS**. Un travail de terrain à l'échelle des deux départements qui permet de promouvoir le don du sang à travers toute l'île et dont l'**EFS** a bien conscience : «*Ce partenariat nous permet d'organiser des collectes à travers toute l'île. Ce maillage de tout le territoire insulaire sera bien entendu poursuivi en 2011 avec l'objectif de renforcer tout particulièrement nos liens avec les municipalités de deux grandes agglomérations insulaires, à savoir Ajaccio et Bastia*». Sensibiliser son entourage au don de sang, inciter ses proches à passer à l'acte est le premier geste d'une chaîne de solidarité. Partager, convaincre et donner de soi, tel est l'objectif de cette opération de mobilisation. La période de fin de d'année est traditionnellement propice à s'engager pour autrui et à prendre de bonnes résolutions. Et si la première bonne résolution de l'année 2011 était de donner son sang régulièrement ?

GRÂCE À LU
JE REVIS
Faites un cadeau rare et précieux

la vie
BY VINCENT,
32 ANS
O+

Donner son sang, c'est o
www.dondusang.net

(1) Au niveau national, 45 000 poches de sang sont nécessaires chaque semaine

(2) Principales conditions pour donner son sang :

- Être en bonne santé

- Ne pas être à jeun

- Avoir entre 18 et 70 ans

- Un entretien médical avec un médecin de l'EFS permettra de définir l'aptitude au don

(3) Plus d'informations sur www.dondusang.net



offrez votre sang !



<<<<<<< Sites Fixes :

AJACCIO

Centre Hospitalier «la Miséricorde»
27, avenue Impératrice Eugénie
20303 AJACCIO CEDEX

Don de plaquettes possible du lundi au vendredi :
sur rendez-vous au **04.95.29.90.47**

BASTIA

Centre hospitalier de FALCONAJA
20604 BASTIA Cedex

Don de plaquettes possible du lundi au vendredi
sur rendez-vous au **04.95.59.11.73**



Vous pouvez aussi nous contacter au **0 810 810 109** de 9 heures à 19 heures pour toute demande d'information sur les collectes en **PACA Corse**

Les contre-indications au don du sang

L'EFS doit assurer la sécurité des donneurs comme des receveurs. Il prend toutes les mesures pour que le don de sang soit effectué dans des conditions de qualité et de sécurité optimales. Il doit également s'assurer que le donneur est en parfaite santé pour faire son don. Seuls 10% des personnes qui se présentent pour faire un don présentent une contre-indication mais, dans les trois-quarts des cas, cet ajournement n'est que temporaire.

Pour pouvoir donner, le candidat doit peser au minimum 50 kg. Le don est proscrit en cas de grande fatigue, d'anémie, de diabète insulino-dépendant ou de traitement pour des crises d'épilepsie. Les femmes enceintes ne doivent pas non plus donner et ce, jusqu'à six mois après l'accouchement. Pour les personnes sous protection légale (tutelle ou curatelle), le don est proscrit de façon réglementaire.

Pourquoi les besoins en produits sanguins augmentent-ils ?

Les besoins en produits sanguins ont augmenté de 21 % depuis 2005. Cette hausse s'explique notamment par :

- Le vieillissement de la population française : de nombreuses maladies du sang touchent les individus de plus de 60 ans ;
- Le bon état général des personnes âgées : qui permet l'utilisation de thérapies consommatrices de produits sanguins à des âges plus avancés de la vie.

Plus d'informations sur le don du sang sur www.corse-information.info,
www.dondusang.net ; www.e-donneur.com

Les chiffres clés du don de sang en France

- 1 million de malades soignés chaque année grâce au don de sang, un geste solidaire.
- 10 000 dons de sang nécessaires chaque jour pour couvrir les besoins des malades.
- 1.7 million de donneurs en 2009 dont 420 000 primo-donneurs.
- 3 millions de dons effectués en 2009.
- La durée de vie des produits sanguins est courte : 42 jours pour les globules rouges et 5 jours pour les plaquettes.



Corsica

PAR G.P.



PATRIMONIO : Natale cu l'Artisgiani

L'exposition vente «Natale cu l'Artisgiani» se poursuivra au cours du mois de décembre et jusqu'au 10 janvier 2011. L'atelier de céramique **Julien Truchon** expose ses produits avec les productions de quatre autres artisans, les chaussures d'enfants de **Vanina Olivieri**, les couteaux et lames forgées d'**Yves Andréani**, les miels AOC et coffrets dégustations de **Pierre Carli**, les photographies de **Christian Andréani**.

Contact téléphonique : 06 17 96 11 23.

site Internet : <http://www.jtceramique.com/>

VENTISERI-SOLENZARA : Découverte de l'armée de l'air

Les jeunes gens ayant été recensés et âgés de 16 à 30 ans, quel que soit leur niveau scolaire, peuvent partir à la découverte de la **base aérienne de Ventiseri-Solenzara**. Les autorités de la base organisent au cours des vacances scolaires un stage de 12 jours non rémunéré, en régime d'internat pris en charge par la défense. Ce stage se compose d'une formation initiale de 7 jours, du 28 février au 6 mars, consistant à sensibiliser aux enjeux de la défense et aux missions de l'armée de l'air. Par ailleurs vous retrouverez les formateurs pour une phase de perfectionnement de 5 jours, du 26 au 30 avril, qui vous permettra d'accéder prioritairement à un emploi de réserviste, fusilier commando, aide technicien en escadron, ou logisticien. Pour obtenir un dossier de candidature, téléphoner au **04 95 56 84 84**, poste 24 605.



PROPRIANO : Cours d'aquarelle

Des cours d'aquarelle sont proposés par l'association **Cors'Aquarella** sous la direction de **Clara Pian**, une aquarelliste de talent qui vous apprendra les techniques fondamentales de cet art dans une ambiance conviviale. Sur la base d'œuvres vivantes et colorées, vous pourrez aussi vous initier au dessin et notamment à l'étude de la perspective. Les cours sont proposés aux débutants et initiés, adultes ou adolescents à partir de 14 ans. Ils ont lieu chaque vendredi après-midi de 14 à 17 heures, à la **bibliothèque municipale de Propriano**.

Inscriptions et renseignements : 06 22 24 56 97.

SAN-NICOLAO : Horaires Mairie

La mairie de **San Nicolao à Moriani Plage** ouvre ses portes au public du lundi au jeudi de 8 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures 15. Les vendredis la mairie sera ouverte uniquement le matin de 8 heures à 12 heures. Les élus tiendront une permanence pour les inscriptions sur les listes électorales le 31 décembre 2010 de 8 heures à 12 heures. Les affaires d'urbanisme se règlent uniquement les mardis, mercredis, et jeudis de 8 heures 30 à 12 heures. Madame le maire de **San-Nicolao** reçoit par ailleurs sur rendez-vous, ceux-ci devront être pris auprès du secrétariat au **04 95 38 58 74**.



MONACIA D'AULLÈNE : Inscription sur les listes électorales



Le vendredi 31 décembre, de 9 heures à 12 heures, se tiendra à la mairie de **Monacia d'Aullène** une permanence pour l'inscription sur les listes électorales. Dernier délai avant les mises à jour des listes.

CERVIONI : Préparation du Carnaval

Pour préparer au mieux le **Carnaval 2011**, le **comité des fêtes de Cervioni**, secondé par les écoles maternelles et primaires de la commune, souhaite ouvrir un atelier gratuit pour la création de déguisements, costumes, masques, et maquillages. L'atelier devrait débiter le 27 décembre 2010 après la réunion qui s'est déroulée le samedi 18 décembre et qui a réuni les parents et les enfants. La présence de tous ceux qui veulent prendre part au **Carnaval 2011** est souhaitée.



CORBARA : Inscriptions sur les listes électorales

La mairie de **Corbara** vous informe que les demandes d'inscriptions sur les listes électorales sont à déposer à la mairie avant le 31 décembre 2010 à 11 heures 30.

VENACO : Stages de Danse Latine

Des stages de danse latine pour adultes sont organisés deux fois par mois par l'association **Le Relais**. Vous pourrez compter sur le savoir-faire et l'intervention de **Patricia Nogueira de Tempo Rythmo Latino**. Le dernier stage a été mis en place le 18 décembre. Dès le début d'année, deux nouveaux stages verront le jour, notamment le 8 et le 15 janvier 2011.



Renseignements et inscriptions au **04 95 44 43 71**.

SARTÈNE : Accès au droit

En sa qualité d'agent d'accès au droit, une juriste du **Conseil Départemental de l'Accès au Droit de Corse-du-Sud** vous reçoit gratuitement et sans rendez-vous pour vous informer sur vos droits et faciliter vos démarches afin de les faire valoir auprès des services compétents. Rendez-vous tous les premiers et troisièmes vendredis du mois à la **mairie de Propriano** le matin et au **point d'accès au droit de Sartène** l'après-midi.



LECCI : L'enfance de l'art

La commission culturelle de la **mairie de Lecci** ainsi que l'association **L'enfance de l'art** organisent la dixième édition du concours peinture, sculpture et travaux manuels 2011, qui est ouvert à tous. Renseignements auprès de **Claire Beretti** au **06 10 20 96 66**.



SAN LORENZU : Fermeture de la mairie

En raison des fêtes de fin d'année, le secrétariat de la mairie sera fermé jusqu'au lundi 3 janvier. Le maire reste joignable au **06 09 96 53 35** pour tout renseignement ou demande de rendez-vous.



PONTE-LECCIA : Lana Corsa

L'atelier **Lana Corsa** propose des créations d'artistes réalisées à partir de laines feutrées. **Beate Kiehn** fait partie de ces créatrices aux doigts de fée ; installée à **Alata**, elle propose des chaussons, des chapeaux, des sacs, des plaids. Rendez-vous à l'atelier (**Pont'a Golu-U Salgetu**) jusqu'au 14 janvier du lundi au samedi de 9 heures à 18 heures en décembre et le samedi jusqu'à 14 heures en janvier. Tel : **04 95 48 43 79**. Site : www.lana-corsa.com



POUR FIGURER DANS NOS COLONNES, ENVOYEZ VOS COMMUNIQUÉS PAR EMAIL À PAESI@LIVE.FR

■ **Hyacinthe Vanni**, Conseiller Territorial, sera le candidat de **Femu a Corsica**, dans le canton de **Castifao-Morosaglia**, avec **Véronique Demeyer** comme suppléante. Dans ce canton, **Jacques Costa**, Conseiller Général sortant, est candidat à sa propre succession. Alors que la droite ne s'est pas encore prononcée, il ne paraît pas impossible d'imaginer une candidature **Corsica Libera** !

■ **A Corte**, les «nationalistes» semblent devoir partir en ordre dispersé, avec **Marceau Simeoni**, et sans doute d'autres candidats, voire aussi la position de **M. José Filippi**, conseiller municipal et leader de l'opposition à **Corte**... ! Les jeux sont ouverts !

■ **Au Conseil Général de la Haute-Corse**, les conseillers généraux disposent désormais de tablettes numériques à partir desquelles ils pourront visualiser l'ensemble des rapports appelés à être examinés lors des diverses sessions.

Une première nationale pour une collectivité qui marquera le 21 décembre 2010.

■ **A Calvi**, l'affaire des rivages provoque vagues et remous autour de ce projet que la **Majorité Municipale** à l'unanimité approuve et pour lequel elle entend mobiliser ses forces en affirmant : «*Que toutes et tous soient persuadés de la volonté unanime des 24 élus de notre majorité de mener à leur terme la totalité des projets qui permettront à, au moins, 114 familles d'accéder au rêve de tout un chacun, celui de devenir propriétaire et s'agissant de notre action, à des conditions nettement au-dessous du prix de revient de la construction elle-même.*»

■ **A Ajaccio**

La Ville s'est engagée à signer et à mettre en œuvre la charte de **langue Corse**, en adoptant les deux délibérations présentées par **Tumasgiu D'Orazio**, délégué à la langue et à la culture Corse.

■ **Restructuration en marche à l'UMP Haute-Corse**

Elus, militants, membres du **Comité départemental** se sont retrouvés, le lundi 20 décembre, dans la salle de réunion de l'**Hôtel Chez Walter**, à **Casamozza**, à l'invitation de la **Nouvelle Présidente** de la **Fédération UMP Haute-Corse**, la **Conseillère Territoriale et maire de La Porta**, **Stéphanie Grimaldi**.

Devant une salle comble, **Stéphanie Grimaldi** a décliné les axes de la mission qu'elle entend remplir avec détermination dans la plus large concertation dans une réelle proximité au quotidien avec les territoires du département, sans négliger la synergie à mettre en place avec la **Fédération de la Corse-du-Sud**, dans le respect des uns et des autres.

Elle a affirmé la nécessité de mobiliser les jeunes autour d'un projet de société à établir à partir des rapports des **Commissions thématiques** mises en place, en allant aussi au-devant des jeunes et de la population pour dialoguer et débattre à **Bastia** comme à l'**Université**, et dans le rural.

Un livre blanc et les **Universités d'été de la jeunesse** constitueront les éléments de base pour que l'UMP retrouve la jeunesse.

L'objectif de l'équipe qui se constitue autour de **Stéphanie Grimaldi** est clairement affiché : la reconquête de l'opinion comme celle des électeurs, partout, dans la perspective de la présidentielle de 2012, mais aussi, des échéances électorales à court et moyen termes.

Une chose est sûre, avec **Stéphanie Grimaldi**, la vie politique va bouger à l'UMP, mais aussi au-delà !



■ **Nouvelles Parlementaires :**

Création d'un statut pour les langues régionales

Proposition de loi du Dr. Sauveur Gandolfi-Scheit et de 63 députés UMP

Le député de la Haute-Corse, **Sauveur Gandolfi-Scheit**, vient de déposer, aux côtés de **Marc Le Fur**, vice-Président de l'**Assemblée Nationale**, et de plus d'une soixantaine de ses collègues du groupe **UMP**, une proposition de loi visant à créer un statut des langues régionales.

Ce texte, fruit d'un long travail de consultation et d'élaboration entamé en Novembre 2009 par un groupe d'une dizaine de députés **UMP** dont le parlementaire insulaire, s'inscrit dans la droite ligne des engagements pris au cours de l'année 2008 par ces députés, qui avaient d'abord soutenu vainement la ratification par la **France** de la **Charte des langues minoritaires** puis, avec succès cette fois, l'inscription des langues régionales dans la **Constitution de la V^{ème} République**.

La proposition de loi corédigée par le **député-maire de Biguglia** vise à créer un cadre législatif, dans le but de soutenir le développement de l'usage des langues régionales. En proposant la création d'un organisme de promotion des langues et en renforçant les compétences des collectivités locales en la matière, l'objectif

est d'organiser au plan national et au plan régional des structures d'évaluation de la situation des idiomes locaux et la mise en place de mécanismes financiers de soutien, indispensables à un enseignement de qualité, pour les familles qui le souhaitent. Il s'agit ainsi de faire en sorte que la loi puisse garantir une offre appropriée, permettant d'accéder à un vrai bilinguisme français-langue régionale, en assurant une présence de ces dernières dans les médias et la vie économique et sociale. Enfin, le texte permet en outre la possibilité de prendre des mesures en vue de lutter contre les discriminations affectant les langues régionales.

Par cette initiative législative ambitieuse, les députés de la majorité présidentielle cosignataires espèrent pouvoir faire en sorte qu'enfin les langues régionales occupent concrètement la place qu'elles méritent dans le patrimoine culturel français, réalisant en cela la promesse faite en 2007 par le **Président de la République, Nicolas Sarkozy**.

■ **Albert Feracci s'est éteint**

Un homme politique de premier plan s'est éteint !

Militant Communiste, grand résistant, élu à Ajaccio, Secrétaire Fédéral du Parti Communiste, en Corse-du-Sud de 1975 à 1985, élu à l'Assemblée de Corse, dans tous les combats qu'il a menés au cours d'une vie longue et bien remplie, Albert Feracci aura su se montrer exemplaire.

Il restera une grande figure du Parti Communiste insulaire et l'homme «sage» et déterminé respectueux des autres, toujours.

Notre journal s'incline devant la douleur des siens, et de ses camarades, avec le souvenir de l'avoir compté, malgré nos profondes divergences politiques, au nombre de nos amis !



■ **Vivario :**

C'est dans la salle de réunion «Relais», que se tiendra le 28 décembre, à partir de 14h30, l'**Assemblée Générale** de l'Association **Le Relais**.

Le fortin, curiosité s'il en est, de **Vivariu**, devrait connaître une nouvelle vie avec des aménagements adaptés à une mise en valeur de ce site remarquable et attractif.

■ **Calvi :**

La **Bibliothèque** pour tous sera fermée jusqu'au mardi 4 janvier inclus. Elle sera réouverte, à partir du mercredi 5 janvier de 15h à 17h.

Le **Loto Interbars** du **Football Club Calvi** se poursuivra les mercredis 29 et jeudi 30 décembre.

Les bars souhaitant s'associer à ces **Lotos** peuvent téléphoner au **06 80 34 01 86**.

■ **Patrimoine :**

Les Associations **U Levante** e **U Polpu** ont obtenu gain de cause auprès du **Tribunal Administratif de Bastia** qui leur a donné raison quant à la délivrance d'un permis de construire, au lieu-dit «**Les Marines du Soleil**»

■ **Ile-Rousse :**

Lors de la dernière session du **Conseil Municipal**, au cours duquel, notamment, a été adopté le projet de nouveau parking, proche de la gare, un hommage émouvant a été rendu à **David Dary**, membre du **Conseil Municipal** de 1971 à 2001, personnalité attachante, incontournable en **Balagne** du fait de ses qualités de cœur, sa disponibilité au service de tous et sa générosité légendaire et appréciée. Son décès a touché l'ensemble de la population.

Aussi la rue reliant la ville depuis la mairie au port sera baptisée **avenue David Dary**, et, la mairie sera désormais domiciliée au **1**,

avenue David Dary, comme a tenu à l'annoncer **M. Jean-Jo Allegrini-Simonetti**, maire de la cité.

Une initiative que notre journal salue avec grande émotion !

■ **Aléria :**

Cours de danse : salsa, tango, passo, valse, cha-cha, tango argentin, danses de groupes... à la **salle polyvalente**, le vendredi de 20h à 21h30. **Tél : 06 23 25 49 85**.

■ **Zalana :**

La **messe interparoissiale de Noël**, le 24 décembre, sera célébrée en la **chapelle Sainte-Marie**, à 20h30.

La mairie sera ouverte, le vendredi 31 décembre, de 9h à 11h.

■ **Zuani :**

La mairie sera ouverte, le vendredi 31 décembre, de 9h à 12h.

■ **Altiani :**

Un vin chaud sera servi autour du feu sur la place de l'église, dans le cadre de la veillée de **Noël**, après la messe qui sera célébrée à 17h.

■ **Bastia :**

- **Emile Zuccarelli** a inauguré, avec l'équipe du **Patrimoine**, l'**Exposition Temporaire «2005-2010, cinq années d'enrichissement des collections du Musée de Bastia»**, au troisième étage du **Musée**.

Cette exposition est désormais ouverte jusqu'au 21 janvier 2011.

- Le cénotaphe érigé en 1919 dans l'ancienne mairie, **place du Marché**, a été réhabilité et entièrement rénové par **Cécile Zawiega**, peintre en décor du patrimoine.

Désormais, la salle des mariages a retrouvé toute sa splendeur.

Marie-Mathilde Pietri, déléguée à l'**Etat Civil** n'est pas la mois fière devant la réussite d'une telle restauration.

- Les escaliers du **Théâtre Municipal** se sont enrichis d'une magnifique sculpture œuvre de **Gabriel Diana**, peintre sculpteur corse mondialement connu.



Cette œuvre en bronze représentant une femme nue montre désormais le chemin du théâtre et rehausse le lieu.

La statue, placée au-dessus de la fontaine, a été inaugurée par le maire **Emile Zuccarelli**, le lundi 20 décembre 2010.

■ **Perelli d'Alesani :**

- Le 18 décembre 1998 décédait le regretté **Aladin Pistorozzi**.

Les familles **Pistorozzi**, **Santucci**, **Agostini**, **Santoni**, **Colonna**, enfants et petits-enfants, ainsi que leurs amis, se souviennent !

- L'Association **Campi In Perelli** est née. Elle a pour objectif de contribuer à l'animation du village, en essayant, notamment, de faire revivre les traditions... Nous aurons l'occasion de présenter plus en détail cette association.

LA VIE ÉCONOMIQUE

■ **Bastia :**

- **GAIA**, nouvelle boutique de cosmétiques Bio, au **3 bd Giraud**, présente une large gamme de produits de soins, de beauté, sélectionnés parmi les meilleures marques de cosmétiques bio. **Tél : 04 95 36 57 06**.

- **Hippopotamus**, restaurant-grill sera ouvert le 31 décembre, avec menu ou carte. Réservations conseillées au : 04 95 35 41 25.

■ **San Giuliano :**

- L'**Atelier de la noisette** de **Charles Sforzini**, en bordure de la RN 198, connaît un franc succès d'un bout à l'autre de l'année, avec un pic en cette période où la noisette se marie au chocolat. **www.atelierdelanoisette.com** – **Tél : 04 95 38 02 41**.

■ **A Porto-Vecchio :**

- La dernière réunion du **Conseil municipal** a demandé à la **Société Kyrnoléa** de rendre des comptes à la **Commune** sur des pertes d'eau potable sur le réseau, évaluées à 30%.

■ **Concours école :**

«**Concours artistique Dominique Orlandi**»

Le concours artistique **Dominique Orlandi** joue les prolongations : inscription jusqu'au 18 février ! N'hésitez plus !

Ecran plat, appareil photo numérique, caméra numérique, sortie au parc aquatique, découverte des milieux aquatiques en kayak, imprimante, lecteur DVD blu ray..., tels sont les lots exceptionnels à gagner.

L'association **A Rinascita - CPIE Corte Centre Corse** organise ce concours destiné aux écoles publiques du **département de Haute-Corse** de la grande section de maternelle au CM2. Sur le thème «**eau et biodiversité**» et réalisé en collaboration avec l'**Education Nationale** et les partenaires de l'association, ce projet prévoit un rendu des productions avant le 15 avril 2011.

Ainsi, les enseignants sont invités à laisser libre cours à l'imagination des enfants et à s'inscrire à cette initiative pédagogique originale qui vise à susciter curiosité, recherche et réflexion autour du thème choisi.

BONUS : Lors de la remise des prix, les classes seront invitées à un spectacle (frais de transports offerts)

Éléments téléchargeables sur le site de l'association : **www.a-rinascita.com**; Renseignements au **04 95 61 14 36** (poste 1).



01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 décembre 2010, il a été constitué une Société A responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : EX-IMPORT

Forme : S.A.R.L.

Objet : - En France et à l'étranger, directement ou indirectement : L'achat pour la revente de mobilier, d'électroménager, de cuisines, d'articles de décoration.

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son développement ;

- La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Au capital de : 500€

Siège social : Route de l'aéroport, lieu-dit Mezzana, 20290 Lucciana

Durée : 20 ans à compter de son immatriculation au Greffe de Bastia

Gérance : Monsieur Marc BELMUDES demeurant 2020 Route de Cardo, Trincera 20200 Bastia.

04

SCI POGGIO ROSSO

Société Civile Immobilière

Au Capital de 200 €

Siège social : Ld Bacca

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO
RCS AJACCIO 484 859 970

Par décision du 15/12/2010, l'AGE des associés de la SCI POGGIO ROSSO a décidé :

- la dissolution anticipée de la société,
- la nomination de M. BERNARDET PHILIPPE, en qualité de liquidateur,
- de fixer au domicile de M. BERNARDET Philippe, Ld Cilagna - 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio, le lieu où toute correspondance doit être adressée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis - Le liquidateur

10

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Prunelli di Fiumorbo du 17/12/2010, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : CORSECURITE.

Forme : S.A.R.L.

Capital social : 1000 € (mille euro).

Siège social : Casamozza - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBU.

Durée : 99 ans.

Objet social : Intervention sur alarme, Télésurveillance, Gardiennage, Aménagement intérieur et travaux de finitions.

Gérant : Mlle MURACCIOLE MARINA demeurant à Migliacciaru, 20243 prunelli di fiumorbu.

Immatriculation : au RCS de BASTIA.

12

BOULANGERIE DE PIETRALBA

S.A.R.L. au Capital de 10.000 € euros

Siège Social : Immeuble le Cinto,

Résidence Les Lacs,

Avenue du Mont Thabor - 20090 AJACCIO

R.C.S.: AJACCIO 508 794 690

Aux termes d'une délibération en date du 01/11/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mademoiselle Elodie, Pascale ROSSI et a nommé en qualité de nouveau gérant Monsieur Antoine, François ROSSI, demeurant Résidence La Pinède, Bât.D, Avenue Mont Thabor 20090 AJACCIO, pour une durée illimitée.

La Gérance

08

AVIS DE MODIFICATION

Suivant acte sous seing privé, en date du 29/09/2010 à Ajaccio, Mlle Deborah Pagano, employée de salon de coiffure, domiciliée lieu dit Patricciollella, 20129 Bastelicaccia, et Mlle Séverine Maraninchi, employée de salon de coiffure, domiciliée Les Terrasses d'Assunta, bâtiment E Marguerites, 20090 Ajaccio, ont formé entre elles une société à responsabilité limitée ayant pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure.

La durée est fixée à 99 années à compter du 29/09/2010.

Le siège social est Résidence la Rocade, bâtiment C, Avenue Maréchal Lyautey, 20090 Ajaccio.

La dénomination est : "l'Atmosph'air"

Mlle Pagano Deborah est nommée gérante

Mlle Maraninchi Séverine est nommée associé

Les associés ont fait, à la société, les apports suivants:

Mlle Pagano a fait apport de 4000 € et

Mlle Maraninchi a fait apport de 4000 €

Ensemble constituant le capital social de 8000 €

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à AJACCIO du 15 Décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale: Entreprise Unipersonnelle à responsabilité limitée

Dénomination sociale : AVVENE

Siège social : Chez Mme MORETTI Marie - 4 Rue du Capitaine Livrelli - 20000 AJACCIO

Objet social : Gestion des titres de participation

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 96 000 euros

Gérance : Mme MARIE JEROMINE MORETTI, demeurant 4 RUE CAPITAINNE LIVRELLI, 20000 AJACCIO, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis

15

Aux termes d'un ASSP en date du 2/12/2010, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI CESARI FRANCIS

SIEGE SOCIAL : 20131 PIANOTTOLI CALDARELLO

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, la vente, la location ou autrement de tous immeubles, terrains et bâtiments affectés à tous usages sur tout le territoire français – Plus particulièrement, l'acquisition de terrains à bâtir ou non, et la construction sur ces terrains d'un ou plusieurs bâtiments à usage industriel, commercial, artisanal ou d'habitation, ainsi que leur gestion,

DUREE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €

GERANCE : M. Paul Francis CESARI demeurant à PIANOTTOLI CALDARELLO (20131)

TRANSMISSION DES PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Dans les autres cas, les cessions sont soumises à la procédure d'agrément.

R.C.S. : AJACCIO

17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à ST FLORENT en date du 17 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : société civile immobilière

DENOMINATION : LES TERRASSES D'OLETTA

SIEGE SOCIAL : ST FLORENT (Corse)

RUE DE L'ALISO

OBJET : La société a pour objet l'acquisition de terrain et la construction sur les terrains achetés de tous immeubles de toutes destinations et de tout usage, la vente en totalité ou par fractions, des immeubles construits avant ou après leur achèvement, et accessoirement la location desdits immeubles.

DUREE : 50 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1 000 euros

- **Montant des apports en numéraire** : 1000

- **Montant des apports en nature** : 0

GERANCE :

- VALENTIN CESARINI, demeurant à OLETTA (Corse),

- JEAN PAUL LECCIA, demeurant à ST FLORENT (Corse) JP TERRASSEMENTS, LD L'ALISO,

AGREMENT DES CESSIONS :

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et entre conjoints, ascendants ou descendants, même si le conjoint, l'ascendant ou le descendant cessionnaire n'est pas associé.

Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

L'associé fondateur mandaté à cet effet ou Le gérant

16

Aux termes d'un ASSP en date du 2/12/2010, il a été constitué une SCI présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCI CESARI JACQUES

SIEGE SOCIAL : AJACCIO (20000),

Résidence des îles – Immeuble crête 1

– Bâtiment B

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, la vente, la location ou autrement de tous immeubles, terrains et bâtiments affectés à tous usages sur tout le territoire français – Plus particulièrement, l'acquisition de terrains à bâtir ou non, et la construction sur ces terrains d'un ou plusieurs bâtiments à usage industriel, commercial, artisanal ou d'habitation, ainsi que leur gestion,

DUREE : 99 ans

CAPITAL SOCIAL : 1.000 €

GERANCE : M. Jacques CESARI demeurant à AJACCIO (20000),

Résidence des îles – Immeuble crête 1 – Bâtiment B

TRANSMISSION DES PARTS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés ainsi qu'au profit du conjoint, d'un ascendant ou d'un descendant du cédant. Dans les autres cas, les cessions sont soumises à la procédure d'agrément.

R.C.S. : AJACCIO

51

FIDAL

Société d'Avocats

11 rue Longchamp -NICE

CORSE MAREE

SAS au capital de 59.600 Euros

Siège Social : Zone Industrielle

RN 193 - 20600 BASTIA

RCS BASTIA B 496 920 190

CHANGEMENT DE PRESIDENT

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2010 a pris acte de la démission de M. Jean-Pierre QUILICI de ses fonctions de Président de la société et nommé pour son remplacement à compter du même jour et pour une durée non limitée Mme Brigitte GACON, épouse QUILICI demeurant Villa «La Bastide», Route de Biguglia, 20600 BIGUGLIA.

03

SCI PALAVEZA

Société Civile Immobilière

Au Capital de 200 €

Siège social : Ld Bacca

20144 SAINTE LUCIE DE PORTO VECCHIO

RCS AJACCIO 484 858 904

Par décision du 15/12/2010, l'AGE des associés de la SCI PALAVEZA a décidé

- la dissolution anticipée de la société,

- la nomination de M. BERNARDET PHILIPPE, en qualité de liquidateur,

- de fixer au domicile de M. BERNARDET Philippe, Ld Cilagna - 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio, le lieu où toute correspondance doit être adressée et les actes et documents concernant la liquidation notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis - Le liquidateur

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

Marché de Services

Numéro de référence 22/2010

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du CMP

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO
Tél: 04.95.38.47.39 - Fax: 04.95.38.47.41

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - Administration Générale
Section Marchés Publics

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

OBJET DU MARCHÉ : Etude de faisabilité pour le projet Valle Verde

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ :

- Approche réglementaire de l'aménagement
- Propriété des équipements
- Hypothèses de maîtrise d'ouvrage
- Phasage entre les travaux des entreprises sur leur lot et les aménagements collectifs, au regard des contraintes réglementaires de chacun, des financements (durée de liquidation) et de la cohérence générale du déroulement global du projet
- Conditions de pré-commercialisation du site
- Evaluation des moyens financiers nécessaires à la gestion du site et proposition de procédures de gestion financière du site
- Hypothèse de gestion de la vie du site

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux :

- cahier des charges
- l'acte d'engagement et ses annexes

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Les délais 60%
2. Le prix 40%

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :

Budget de la Communauté de Communes : 100%
Délai de paiement 35 jours (art 98 du CMP).

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PEUVENT ETRE OBTENUS :

Communauté de communes de la COSTA VERDE
RN 198 - 20230 SAN NICOLAO

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS : Selon les dispositions du Code de Justice Administrative:

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel. Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 6 Janvier 2011 à 11 heures

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 17 décembre 2010.

PO/LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

FORME : Société par Actions Simplifiées Unipersonnelle

DENOMINATION : ZETA

CAPITAL SOCIAL : 12 400,00 Euros

SIÈGE SOCIAL : Deux passages des deux voutes - 20220 L'Île-Rousse

OBJET SOCIAL : La société a pour objet l'exercice de la profession d'architecte et d'urbaniste et en particulier de la fonction de maître d'oeuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

DUREE : Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS : L'associé a fait apport de son fonds professionnel d'activités d'architecture.

Évalué à la somme de 12 400,00€ par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.

GERANCE : Monsieur Dominique ZAMBONI, né le 09 décembre 1949, à SAINT MANDE (94) et demeurant au 26 Rue de Nuit à ILE ROUSSE, 20220 (Haute Corse), marié, de nationalité française, est nommé premier président. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination : SARL M.D.S.F. 2B

Siège : 15, Rue Monseigneur Casanova - 20620 BIGUGLIA

Objet : La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'études techniques, le métrage des surfaces sols et murs du second oeuvre en bâtiment, la réalisation de prestations de services d'ordre administratives, la constitution et le suivi de dossier d'appel d'offres de marchés publics ou privés, et plus généralement la maîtrise d'oeuvre, le suivi de chantier, la coordination et l'étude de chantier -

Durée : 99 années

Capital : 1.000 Euros

Gérance : Monsieur Antoine MAMELI demeurant Lieu-dit Mermuccio à 20600 FURIANI, Monsieur Alain MAMELI demeurant 15 Rue Monseigneur Casanova à 20620 BIGUGLIA

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 9 décembre 2010, la Société VITO Corse, S.A.S au capital de 1 000 000 €, sise Esplanade Forum du Fangu - Avenue Jean Zuccarelli - 20200 BASTIA, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 518 094 784, a donné en location gérance, à la Société Le Relais de TOGA, SARL au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 490 431 681, sise Les Minelli, 9 Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, un fonds de commerce de Station Service à l'enseigne VITO sis et exploité 9, Route du Cap - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, pour une durée de 1 mois et 23 jours. A compter du 9 décembre 2010.

Maître**Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
32 boulevard Paoli - 20200 BASTIA
Tel : 04.95.37.64.79 - Fax : 04.95.38.54.71

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 novembre 2010, les associés de la société « INGENIERIE STRUCTURES BATIMENT » (I.S.B.), SARL au capital de 7 500 euros, dont le siège est Immeuble les Mouettes, 20137 PORTO-VECCHIO, (RCS AJACCIO 492 651 468), ont décidé de nommer Andria BRANCA, demeurant à Farrucciu, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de nouveau gérant, à compter du 1er janvier 2011, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Gérard BARTOLI, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

STRADA IN LIBERTA

CORSICA TURISIMU INTERNAZIUNALE
SARL au capital de 2000 euro
Siège : A Petra - 20224 Albertacce
RCS Bastia : 499 753 515

Aux termes du Procès Verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 15 décembre 2010, il résulte que le capital a été augmenté de 5500 euro en numéraire.

L'article n° 8 « capital social » des statuts a été modifié en conséquence :

* **Ancienne mention :** Le capital social est fixé à la somme de deux mille euro (2000 €)

* **Nouvelle mention :** Le capital social est fixé à la somme de sept mille cinq cents euro (7500 €)

Mention sera faite au RCS Bastia.

Pour avis

SIMBAD FILMS

SARL au capital de 7 650 euros
Siège Social : 6 rue Franklin - 93500 PANTIN
484 729 330 RCS BOBIGNY

Aux termes des délibérations en date du 15 avril 2010, l'Assemblée Générale Mixte a :

- constaté la démission de M. Thomas RECHTER de ses fonctions de gérant et a nommé, en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée illimitée, Mme Dominique LUCCIONI demeurant à Carcaiaoli - 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO

- décidé de transférer le siège social de la société à Carcaiaoli 20251 PIEDICORTE DI GAGGIO.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. La société fera l'objet d'une immatriculation auprès du RCS de Bastia, désormais compétent son égard.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à Aghione du 18 novembre 2010, et enregistré au SIE de BASTIA le 30 novembre 2010, bordereau 2010/1258, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination : FACADES 2B

Siège social : Maison U Casone, 20270 Aghione.

Objet : Cette société a pour objet : Ravalement de façades, maçonnerie générale.

Gérance : Monsieur Emmanuel DULAC, demeurant Aghione 20270 - Maison U Casone.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 5.000 Euros.
Immatriculation : Au registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal

**ID - INGENIERIE
ET DEVELOPPEMENT**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 622.45 euros
Siège social : 7 bd Hyacinthe de Montera
20200 BASTIA (Haute Corse)
423 168 731 RCS BASTIA

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 20 Décembre 2010, il résulte que les associés ont décidé à l'unanimité la transformation de la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau.

Cette transformation a entraîné la modification des anciennes mentions devenues caduques qui sont remplacées par celles-ci-après :

FORME : Société par Actions Simplifiée
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées, sur justification de son identité et de l'inscription de ses actions dans les comptes de la société.

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Libre cessibilité entre actionnaires - Agrément pour toutes autres cessions d'actions.

NOUVEAUX ORGANES DE DIRECTION :

Président : Monsieur Hervé GHIRLANDA, demeurant à BASTIA (Haute Corse) 7 boulevard HYACINTHE DE MONTERA.

Les autres caractéristiques sociales demeurent inchangées.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal.**ALZO DI SOLE**

SCI au capital de 4 573,47 €
Siège social : Rés. Alzo Di Sole - Bât. F -
20090 AJACCIO
RCS AJACCIO D 320 543 846
Code APE: 70. 1D

PROROGATION DE DUREE

Aux termes d'une AGE en date du 05/02/2009, la collectivité des associés a décidé de proroger la durée de la société de 30 années de telle sorte que celle-ci prendra fin le 23/11/2040. En conséquence l'article 5 des statuts sera modifié.

La Gérance

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414
20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs
Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture et impression de documents pour les Services du Département de la Corse-du-Sud (8 lots)

Référence acheteur : 2010-071

Nature du marché : Fournitures

Type de Marché : Achat

Procédure : Procédure ouverte

Code NUTS : FR831

Description :

Le présent marché à bons de commande fait l'objet d'une division en 8 lots indiqués ci après, chacun étant assorti d'un seuil minimum annuel.

Classification CPV :

Principale : 22900000 - Imprimés divers

Complémentaires :

22100000 - Livres, brochures et dépliants imprimés

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Forme du marché : Marché à lots , à bons de commande

Il convient de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

Les variantes sont refusées

Options : oui

Option au sens du droit européen : le marché pourra être reconduit de manière expresse, 1 mois avant l'échéance de la période concernée, 3 fois pour une période de un an chacune.

Lot N° 1 - Imprimés divers - CPV 22900000

Imprimés divers

Seuil annuel minimum de 24 500 euros HT.

Lot N° 2 - Livres & registres, livres / brochures et dépliants - CPV 22100000

Livres, brochures et dépliants

Seuil annuel minimum de 1900 euros HT.

Lot N° 3 - Livrets / brochures, dépliants et affiches pour le service de Protection Maternelle & Infantile - CPV 22100000

Livres, brochures et dépliants

Seuil annuel minimum de 750 euros HT.

Lot N° 4 - Documents/formulaires CERFA - CPV 22900000

Imprimés divers

Seuil annuel minimum de 18 000 euros HT.

Lot N° 5 - Documents/formulaires CERFA spécifique au service de Protection Maternelle & Infantile - CPV 22900000

Imprimés divers

Seuil annuel minimum de 5 400 euros HT.

Lot N° 6 - Enveloppes - CPV 22900000

Imprimés divers

Seuil annuel minimum de 11 500 euros HT.

Lot N° 7 - Papier entité avec logo de la collectivité - CPV 22900000

Imprimés divers

Seuil annuel minimum de 2 250 euros HT.

Lot N° 8 - Documents à reprographier - CPV 22900000

Imprimés divers

Seuil annuel minimum de 900 euros HT.

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : Sans objet.

Financement : Financement sur les fonds propres de la collectivité ; Délai global de paiement de 30 jours ; Prix révisables.

Forme juridique : groupement solidaire

Conditions de participation

Situation juridique - références requises :

- la copie ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucune des interdictions de soumissionner mentionnées à l'article 43 du code des marchés publics.

Capacité économique et financière :

Références requises :

- déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaire concernant les fournitures objet du marché, réalisés au cours des 3 derniers exercices disponibles;

Référence professionnelle et capacité technique :

Références requises :

- déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années ; - déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature ;

- présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des 3 dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;

- Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature en application du III de l'article 45 du code des marchés publics ou du I de l'article 17 du décret du 30/12/2005 susvisé, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opé-

rateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

- En cas de groupement d'entreprises, les pièces désignées ci-dessus doivent être produites par chacun des membres du groupement.

Marché réservé : NON

Critères d'attribution : Offre Économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

70 % : Prix

30 % : Délai de livraison

Dossier à retirer :

Pôle Patrimoine-Unité Comptabilité et Administration

felia.deperetti@cg-corsedusud.fr

BP 414

20183 AJACCIO CEDEX

Tél : 04 95 29 13 21 - Fax : 04 95 29 12 05

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Documents payants : NON

Remise des offres : 01/02/11 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres :

180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités d'ouverture des offres :

Lieu : palais Lantivy à Ajaccio

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : OUI

membres de la commission d'appel d'offres

Renseignements complémentaires

Date prévisionnelle de début des prestations : avril 2011

- Précisions sur la dématérialisation des plis :

Le dépôt électronique du pli : la transmission du pli par la voie électronique s'opérera à l'adresse Internet suivante <http://www.marches-publics.info/> , sachant que les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats. Le dépôt du pli transmis par voie électronique ou sur support

physique électronique donne lieu à un avis de réception mentionnant la date et l'heure de réception.

- Possibilité d'envoyer une copie de sauvegarde en sus de la transmission électronique du pli. Le candidat qui présente ses documents par voie électronique peut adresser au pouvoir adjudicateur sur support papier ou sur support.

Physique électronique une copie de sauvegarde. Cette copie ne peut être prise en considération que si elle est parvenue au pouvoir adjudicateur dans le délai prescrit pour le dépôt du pli. Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : "copie de sauvegarde".

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

-Re-Matérialisation de pices du marché du candidat retenu : Les candidats sont informés que toute offre retenue adressée par voie électronique pourra être re- matérialisée afin que la signature du marché intervienne par voie manuscrite (comme l'acte d'engagement).

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat en faisant la demande auprès du correspondant par tout mode de sa convenance (par téléphone, télécopie, courrier, retrait sur place) .Il est intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont.

En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Il s'agit d'un marché périodique : NON

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON

Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BASTIA, Villa Montépiano, 20407 Bastia - Cedex, Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55, mèl : greffe.ta-bastia@juradm.fr,

Organe chargé des procédures de médiation : COMITE CONSULTATIF INTERREGIONAL DE REGLEMENT AMIABLE DES LITIGES, Bd Paul Peytral, 13282 Marseille - 20, Tél : 04 91 15 63 74 - Fax : 04 91 15 61 90,

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours pré-cité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L 521 -1 du CJA.

Envoi à la publication le : 16/12/2010

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16/12/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur : <http://www.cg-corsedusud.fr>

AVIS D'ATTRIBUTION

N° 47 de 2010

1. COLLECTIVITE TERRITORIALE CONTRACTANTE :

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE
Rond point du Maréchal Leclerc
20405 BASTIA Cedex 9
Tél : 04.95.55.55.55

2. OBJET DU MARCHÉ : «Travaux géotechniques de réparations confortements ou reconstructions permettant de remédier à des situations présentant un danger»
Nomenclature : CPV 45233140; 45233142, 45233320 ; 45111230
Marché non couvert par l'AMP

3. PROCEDURE :

Appel d'offres ouvert passé en application des articles 10, 33, 52, 53, 57 à 59 du CMP
Critères retenus pour le jugement des offres :

1. Prix (70%)
2. Valeur technique (30%)

4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Titulaire : SAS Travaux spéciaux lot artisanal Porette 20250 CORTE

Date d'attribution : 18/11/2010

Montant mini : 100 000 € TTC

Montant maxi : 400 000 € TTC

5. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

- Avis obligatoire à publier
- Numéro de l'AAPC initial : 07 / 2010
- L'Appel d'offre initial a fait l'objet d'un avis publié à l'informateur, au Moniteur, au JOUE et au BOAMP
- Nombre d'offres reçues : 5
- Estimation de l'administration : 340 000€ TTC
- Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
Tribunal administratif de Bastia Villa Montepiano - 20407 Bastia cedex
Tél : 04.95.32.88.66 / Fax : 04.95.32.38.55 (Délai de recours : deux mois)
- **Date d'envoi du présent avis :** 15 décembre 2010

Le Président,
Pour le Président et par délégation
Le Directeur général Adjoint des Services
Jean LECCIA

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHÉ : Aménagement des Hameaux 2011 - Maîtrise d'oeuvre.

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché a été attribué à la SARL CAPOROSSI B. PERISSE V.

Le montant du marché est de : 36.000 euros HT.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 20 décembre 2010

PO/LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHÉ : Assistance à maîtrise d'ouvrage pour divers travaux d'aménagement de voirie et de bâtiment.

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché a été attribué à la SARL CAPOROSSI B. PERISSE V.

Le montant du marché est de : 10.000 euros HT.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 20 décembre 2010

PO/LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

MEZZANA

Société Civile
Capital : 500 Euros
Siège social : AJACCIO 20000
(CORSE DU SUD) - Résidence des Iles
Le Monte Cristo C - Rue de l'Archipel

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à AJACCIO du 16 Décembre 2010, il a été constitué une Société Civile dont les caractéristiques sont les suivantes:

FORME : Société Civile
DENOMINATION : MEZZANA

SIEGE SOCIAL : Résidence des Iles - Le Monte Cristo C - Rue de l'Archipel 20000 AJACCIO (CORSE DU SUD)

OBJET : La Société a pour objet l'acquisition de la propriété ainsi que l'administration de tout bien dont elle deviendra propriétaire, la gestion par bail ou autrement.

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 11 des statuts.

CAPITAL : 500 €uros divisé en 50 parts de 10 €uros chacune

APPORTS : Exclusivement en numéraire

GERANCE : Monsieur Joseph RABISSONI demeurant à AJACCIO (CORSE-DU-SUD) - Résidence des Iles - Le Monte Cristo C - Rue de l'Archipel, a été nommée premier Gérant de la Société.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
La gérance

**L'INFORMATEUR
CORSE NOUVELLE**

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

Etude Maître BERNARD

Notaire
Immeuble St Damien
20100 SARTENE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christian BERNARD, Notaire à 20100 SARTENE (Corse-du-Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 15 décembre 2010, enregistré à SARTENE (20100), le 17 décembre 2010, bordereau 2010/432 case n°1, a été cédé par la Société dénommée EURL COIF NG, dont le siège est à SARTENE (20100) 27 Cours soeur Amélie, identifiée au SIREN sous le numéro 481 128 247, à la Société dénommée LNA, dont le siège est à SARTENE (20100) 27 Cours soeur Amélie, identifiée au SIREN sous le numéro 527 520 266.

Un fonds de commerce de salon de coiffure mixte, bijouterie fantaisie, produits de beauté, maroquinerie exploité à SARTENE (20100), 27 Cours Soeur Amélie, lui appartenant, connu sous le nom commercial Coif.NG, et pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO, sous le numéro 481 128 247 000 14.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte. L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUARANTE DEUX MILLE EUROS (42.000,00 EUR), s'appliquant:

- aux éléments incorporels pour TRENTE DEUX MILLE EUROS (32.000,00 EUR),
- au matériel pour DIX MILLE EUROS (10.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des Insertions prévues par la loi, au siège de l'Office dénommé en tête des présentes où domicile a été élu cet effet.

Pour insertion,
Le Notaire

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'AJaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de grande Instance d'AJaccio :

JEUDI 3 FEVRIER 2011 à 8 HEURES 30

A BONIFACIO

1°) - Avenue Sylvestre Bohn, la parcelle cadastrée K 568 (4a 80) et la construction y édifiée (maison d'habitation jumelée = entrée, cuisine, séjour, salon-cheminée, dégagement, salle de bain. W.C., deux chambres - L'ensemble pour 73,25m² de surface habitable.

Mise à prix : 185.000,00 euros

2°) - Lieudit « Campagro », la parcelle cadastrée I 669 (14a 72), sortie Nord Est, proche de la RN 198 (zone d'urbanisme « U.P. »),

Mise à prix : 2000,00 euros

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, aux renseignements d'urbanisme et au rapport d'expertise, documents déposés au Greffe du Juge des saisies immobilières et au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et associés", pour consultation).

Faculté de baisse de mise à prix du quart en cas de carence d'enchères.

Outre les charges et clauses énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'AJaccio,

ETANT NOTAMMENT PRECISÉ

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'AJaccio,

** Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi",
- 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,
- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 3 JANVIER 2011
POUR EXTRAIT

02

AVIS D'APPEL PUBLIC A CONCURRENCE

Informations principales

Entité publique : MJ - Ministère de la Justice

Entité d'achat : Direction interrégionale des services pénitentiaires de Marseille
Référence : DISP-11-001

Intitulé de la consultation : Fourniture de fuel pour des établissements de la DISP PACA/CORSE

Objet de la consultation :

La fourniture et la livraison de fuel domestique pour les établissements pénitentiaires de Casabianda et Borgo

Lot 1 : Centre de Détention de Casabianda

Lot 2 : Centre Pénitentiaire de Borgo

Type d'annonce : Annonce de consultation

Type de procédure : Procédure adaptée > 90 k EUR HT

Date et heure limite de remise des plis : 10/01/2011 à 12h00

Contact (renseignement/ obtention du dossier de consultation) :

Elodie GIRAUD-GIRARD, DISP PACA/ CORSE, Unité des achats et marchés Publics ;
Tel. : 04 91 40 88 31 ; courriel : elodie.giraud-girard@justice.fr

Informations complémentaires

Date de mise en ligne : Le 13/12/2010

Allotissement :

Lot 1 : Centre de Détention de Casabianda

Lot 2 : Centre Pénitentiaire de Borgo

Accès public / Accès restreint :

Accès public

Modalités de réponse

Réponse électronique : Refusée

Signature électronique requise : Non

Chiffrement des plis : Non

Envoi du dossier de consultation :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de PACA CORSE

Département du Budget et des Finances

Unité des Achats et des Marchés Publics

4, traverse de Rabat BP 121

13277 Marseille cedex 9

A l'attention de Mlle Elodie GIRAUD-GIRARD

14

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché

Statut de l'organisme : Groupement de Communes

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CENTRE CORSE

Adresse : Mairie 20231 VENACO Tél 04 95 47 04 04 Fax 04 95 31 63 48

Personne représentant le pouvoir adjudicateur : Dr POLI Xavier

Description du marché

Objet du marché : CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2011

Lot N°01 : animations scolaires

Lot N°02 : transports

Conditions de participation

Les candidats devront répondre au cahier des charges et proposer des activités retenues par le CEL (communiqué sur leur demande)

Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction :

Prix des prestations 100%

Procédures : MAPA

Publications relatives à la même consultation : Néant

Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 31/12/2010 à 11 heures

Délai de validité des offres : 90 jours

Conditions particulières de retrait des dossiers :

- Modalités à observer pour l'obtention du DCE : DCE REMIS SUITE A DEMANDE PAR TELECOPIE au 0495316348

Conditions de remise des candidatures ou des offres :

Obligation d'envoi des offres par pli postal en recommandé avec accusé de réception

Date d'envoi du présent avis : 20/12/2010

60

Par AGO du 15 décembre 2010, les associés de la société RELAIS DE BRANDO, SARL au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est Brando (20222) - Lieudit Campinca, Brando (430 128 363 RCS BASTIA) ont nommé en qualité de cogérants Monsieur Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, et Monsieur Gilbert-FERRANDI demeurant Route des Crêtes, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et ce pour une durée illimitée.

59

Par AGO du 15 décembre 2010, les associés de la société ESSO ILE ROUSSE, SARL au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est Ile-Rousse (20220) - Avenue Paul Doumer (403 126 600 RCS BASTIA) ont nommé en qualité de cogérants Monsieur Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, et Monsieur Claude FERRANDI demeurant Résidence I Minelli, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et ce pour une durée illimitée.

06

SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS S.A.G.M.

Société Anonyme
Au capital de 1 134 600 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence du Prince Impérial
20000 AJACCIO
315 908 988 RCS AJACCIO

CORSAIRE SAS

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence Prince Impérial 20000 AJACCIO
518 944 954 RCS AJACCIO

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 28 octobre 2010, la SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M. et la société CORSAIRE SAS ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société S.A.G.M. a fait apport à la société CORSAIRE SAS de sa branche complète et autonome d'activité que constitue l'hypermarché CARREFOUR d'AJACCIO (Corse), Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial, évaluée à 8 428 347 euros, moyennant la prise en charge par la société CORSAIRE SAS, sans solidarité avec la société S.A.G.M., du passif correspondant, évalué à 8 199 300 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 229 047 euros.

La société CORSAIRE SAS a réduit son capital de 49 050 euros par voie d'annulation d'actions ; puis en rémunération de l'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, a augmenté le capital de 229 040 euros pour le porter à 229 990 euros par l'émission de 22 904 actions nouvelles de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, portant jouissance au 1er janvier 2010 et attribuées à la société S.A.G.M.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté (229 047 euros) et la valeur nominale des titres rémunérant cet apport (229 040 euros), soit 7 euros, constitue une prime d'apport.

Des termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société S.A.G.M. du 13 décembre 2010 et des décisions de l'associée unique de la société CORSAIRE SAS du même jour, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives à compter du 13 décembre 2010 et que la société CORSAIRE SAS a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er janvier 2010.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société S.A.G.M. a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes : Prestations de services de direction, de management et de conseil dans toutes sociétés ; Gestion de filiales et participations.

En conséquence de l'apport partiel d'actif, il a été mis fin à la location gérance consentie par la société S.A.G.M. à la société CORSAIRE SAS, pour l'exploitation du fonds de commerce d'hypermarché d'AJACCIO (20000) Cours Prince Impérial, Résidence du Prince Impérial.

Pour avis

05

SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS S.A.G.M.

Société Anonyme
Au capital de 1 134 600 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence du Prince Impérial
20000 AJACCIO
315 908 988 RCS AJACCIO

TROTTEL DISTRIBUTION

Société par actions simplifiée
Au capital de 50 000 euros
Siège social : Cours Prince Impérial
Résidence Prince Impérial - 20000 AJACCIO
509 553 392 RCS AJACCIO

AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF FIN DE LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP du 28 octobre 2010, la SOCIETE AJACCIENNE DES GRANDS MAGASINS - S.A.G.M. et la société TROTTEL DISTRIBUTION ont établi un projet d'apport partiel d'actif aux termes duquel la société S.A.G.M. a fait apport à la société TROTTEL DISTRIBUTION d'une part, de la branche complète et autonome d'activité que constitue le supermarché CARREFOUR MARKET de PORTICCIO (Corse), Hameau de Porticcio - Les Marines de Porticcio 2 - Grosseto-Prugna, et d'autre part, de celle que constitue le supermarché CARREFOUR MARKET de MEZZAVIA (Corse) Ajaccio, évaluées à 4 383 865 euros, moyennant la prise en charge par la société TROTTEL DISTRIBUTION, sans solidarité avec la société S.A.G.M., du passif correspondant, évalué à 3 317 843 euros. L'actif net apporté s'élève donc à 1 066 022 euros.

La société TROTTEL DISTRIBUTION a réduit son capital de 43 280 euros par voie d'annulation d'actions ; puis en rémunération de l'apport partiel d'actif, soumis au régime juridique des scissions, a augmenté le capital de 463 490 euros pour le porter à 470 210 euros par l'émission de 46 349 actions nouvelles de 10 euros de nominal chacune, entièrement libérées, de même catégorie, portant jouissance au 1er janvier 2010 et attribuées à la société S.A.G.M.

La différence entre la valeur de l'actif net apporté (1 066 022 euros) et la valeur nominale des titres rémunérant cet apport (463 490 euros), soit 603 532 euros, constitue une prime d'apport.

Des termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société S.A.G.M. du 13 décembre 2010 et des décisions de l'associée unique de la société TROTTEL DISTRIBUTION du même jour, il résulte que le projet d'apport partiel d'actif a été approuvé, l'opération d'apport partiel d'actif et l'augmentation de capital sont devenues définitives à compter du 13 décembre 2010 et que la société TROTTEL DISTRIBUTION a la jouissance des biens apportés depuis la date du 1er janvier 2010.

En conséquence de l'apport partiel d'actif, il a été mis fin à la location gérance consentie par la société S.A.G.M. à la société TROTTEL DISTRIBUTION, pour l'exploitation des fonds de commerce de supermarchés sis à PORTICCIO (20166), Hameau de Porticcio, Les Marines de Porticcio 2 - Grosseto-Prugna et à AJACCIO (20000), Mezzavia.

Pour avis

61

Par AGO du 15 décembre 2010, la collectivité des associés de la société U CIRCUNDU, SARL au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est Biguglia (20260) - Lieudit Ceppe, Lotissement Arbucetta (408 618 676 RCS BASTIA) ont nommé en qualité de cogérants Monsieur Gilbert FERRANDI demeurant Route des Crêtes - 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et Monsieur Claude FERRANDI demeurant Résidence I Minelli, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et ce pour une durée illimitée.

58

Par AGO du 15 décembre 2010, les associés de la société ESSO NOUVEAU PORT, SARL au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est BASTIA (20200) - 21 rue Luce de Casabianca (415 365 378 RCS BASTIA) ont nommé en qualité de cogérants Monsieur Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, et Monsieur Claude FERRANDI demeurant Résidence I Minelli, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et ce pour une durée illimitée.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR**I.1) NOM, ADRESSE ET POINT DE CONTACT :**

Association CORSIC'AGROPOLE Chez Areflec, Lieu dit Pianicce - à l'attention de RIBAUT Jean Claude, F-20230 SAN GIULIANO, Contact : TISON Gilles, Tél. (+33) 4 95 38 99 00 - E-mail : tison-gilles@orange.fr, Fax (+33) 4 95 38 92 69 - internet : <http://www.areflec.org>.

Adresse auprès de laquelle les informations complémentaires peuvent être obtenues : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Point(s) de contact susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Point(s) de contact susmentionné(s).

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Association / Recherche, Expérimentation, Développement.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

Département de publication : 20B

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ**II.1) DESCRIPTION**

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : Mission de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de Corsic'Agropole et l'aménagement d'un parc arboricole, au Lieu Dit Pianicce à San Giuliano (20). Mission de base + ssi.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services : Services.

Catégorie de service : n° 12.

Lieu principal de prestation : chez Areflec, Lieu dit Pianicce, 20230 San Giuliano. Code NUTS FR832.

II.1.3) L'avis implique : Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre : /

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats : La présente consultation a pour but de sélectionner une équipe de maîtrise d'oeuvre pour la construction du bâtiment de Corsic'Agropole et l'aménagement d'un parc arboricole avec un parking visiteurs de 75 places, au lieu dit Pianicce à San Giuliano. Le bâtiment projeté, qui totalisera environ 2 750 m² de Surface Dans OEUvre, rassemblera des locaux d'accueil et de réunion, des bureaux, une plate-forme de vinification, une plate-forme logistique (stockage et engins d'exploitation), ainsi qu'un petit pôle de restauration et d'hébergement.

Sur le parc clos de 2,5 hectares à aménager, seront implantées des petites constructions d'accueil et de présentation des plantations et thématiques pour une SDO totale de l'ordre de 250 m². L'opération sera réalisée dans le cadre d'une démarche HQE (cibles 1, 4, 5 et 8 très performantes) visant notamment à la réalisation d'un bâtiment à énergie positive.

L'opération sera réalisée en 2 Tranches :

- Une Tranche Ferme (locaux d'accueil et de réunion, bureaux pour partie, plate-forme de vinification, plate-forme logistique et parc arboricole avec parking) pour une SDO estimée à 2 250 m² et un montant prévisionnel des travaux de 5,2 m euros (H.T.).

- Une Tranche Conditionnelle (bureaux pour partie, pôle de restauration et d'hébergement) pour une SDO estimée à 500 m² et un montant prévisionnel des travaux de 1,5 m euros (H.T.).

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71000000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) : /

II.1.8) Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération : Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale : le montant des travaux sur lequel portera la mission de M.O est estimée à : 5,2 m euros (H.T.) pour la tranche ferme, 1,5 m euros (H.T.) pour la tranche conditionnelle.

II.2.2) Options : Non.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION : 36 MOIS (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE**III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT**

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés : /

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : /

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : /

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : /

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : documents exigés : Dc1.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : Dc2

Fiche synthétique de candidature

Tableau de compétences à télécharger : www.areflec.org.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : tableau de présentation d'au maximum 6 références en cours de réalisation ou livrées depuis moins de 5 ans à télécharger: www.areflec.org ou demande à tison-gilles@orange.fr

Au maximum 3 fiches A4 de présentation d'opérations en lien avec l'opération envisagée. Un mémoire (3 pages maximum) avec présentation de l'équipe et justification de sa composition au regard des exigences de l'avis de concours et des spécificités de l'opération. Le mémoire présentera également la méthodologie envisagée d'intégration des compétences spécifiques (et notamment Hqe) dans le processus de conception puis de suivi de l'opération.

Qualité architecturale des références produites.

III.2.4) Marchés réservés : /**III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES**

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière : Oui.

Le mandataire du groupement devra pouvoir justifier de la qualité d'architecte.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : Non.

SECTION IV : PROCÉDURE**IV.1) TYPE DE PROCÉDURE**

IV.1.1) Type de procédure : Restreinte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer : Nombre d'opérateurs envisagés 3.

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue : Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : non.

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1) respect du programme et qualité de la réponse technique, fonctionnelle et environnementale (surfaces, fonctionnalité, phasage, prise en compte des cibles) : noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 2 (50 %). Pondération : 2.

2) qualité architecturale et d'intégration dans le site : noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 1 (25 %). Pondération : 1.

3) économie globale du projet au sens du respect de la part de l'enveloppe financière affectée aux travaux, de la crédibilité du coût prévisionnel des travaux proposé, et de l'appréciation des coûts de la maintenance/exploitation des bâtiments : noté sur 10 (sans décimale) affecté d'un coefficient de 1 (25 %). Pondération : 1.

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée : Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 000000.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché : Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 11 février 2011 - 16:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

11 février 2011 - 16 : 00 h.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidatures sélectionnées : /

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre : /

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres : /

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE : Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANCÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES : Oui.

Référence(s) utile(s) du projet / programme : FEDER.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :**1 - constitution de la candidature :****Situation juridique :**

-Une lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants signée en original: imprimé DC 1 dûment complété, ou papier libre apportant l'intégralité des renseignements demandés au DC 1

-La copie de l'attestation d'une inscription du mandataire à l'ordre des architectes.

Pour chaque membre de l'équipe :

-Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du CMP.

-La copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire.

Capacités économiques et financières :**Pour chaque membre de l'équipe :**

-Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (DC 2)

Capacités techniques et professionnelles :

-La composition de l'équipe pluridisciplinaire qui devra impérativement couvrir l'intégralité des domaines de compétences listés dans le tableau à télécharger (www.areflec.org ou tison-gilles@orange.fr).

Les compétences attendues sont : - Architecture - Conception de parcs thématiques (compétence souhaitée mais non impérative) - Paysagiste - Structure - Chauffage Ventilation Plomberie - Electricité - Ssi - Economie de la construction - Haute Qualité Environnementale - Voirie Réseaux - Divers

Pour chaque domaine de compétences listé dans ce tableau :

-Une liste d'au plus 6 principales références, réalisées ou en cours, pour ces 5 dernières années pour des opérations de nature et de complexité comparables. Pour chacune d'entre elles, seront précisées le contenu de la mission ou des prestations, nature et montant de l'opération, date et destinataire. Ces références seront numérotées (à télécharger (www.areflec.org ou tison-gilles@orange.fr)).

-La liste des références en architecture pourra être accompagnée d'illustrations photographiques ou graphiques. Ces illustrations seront présentées sur au plus 3 planches recto de format A4.

-Les moyens en matériel et en équipement dont le candidat dispose pour réaliser des marchés de même nature (comme les logiciels "Hqe")

-Les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années

-Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables par prestation (domaines listés dans le tableau)

-Les sociétés nouvelles pourront apporter la preuve de leur capacité par tout moyen (expérience des responsables, titres d'études, ...).

2- documents remis sur demande par le Maître d'ouvrage : Précisions apportées à l'avis de concours (Ope), cadre de présentation de la candidature, formulaires DC 1 et DC 2.

3- mode de transmission des candidatures : par voie papier.

Par voie papier: doivent être transmises par lettre recommandée avec accusé de réception, chronopost ou porteur, sur support papier. Le pli portera la mention "réponse à l'appel de candidatures pour le Concours Corsic'Agropole".

4- présentation de la candidature : De préférence, le dossier de candidature sera présenté dans un format A4, recto uniquement, sur un papier non glacé, non cartonné et non relié. Les documents non signés peuvent être remis sur support physique électronique (CD, clé usb, dvd, ...).

5- méthode d'analyse en cas de profusion de références ou planches d'illustration :

Afin de garantir l'égalité de traitement des candidats, en présence de références en surnombre (au plus 6 références par domaine de compétences) ou de planches d'illustrations en surnombre (au plus 3 planches recto format A4), le Maître d'ouvrage ne retiendra que le nombre maximum prescrit selon l'ordre de numérotation qui aura été donné par le candidat.

Attribution d'une prime : Oui

Montant de la prime : 25 000 euros HT

La prime couvre tous les frais liés aux rendus (défraiement, conception, cession des droits attachés, ...). Elle sera déterminée sur proposition du jury de concours dans les conditions qui seront définies au règlement de concours. La prime versée au lauréat est un acompte qui sera à déduire du montant des honoraires.

Contrats faisant suite au Concours : Oui

Le lauréat ou l'un des lauréats du concours devra être attributaire des contrats de services faisant suite au concours.

La décision du Jury est contraignante : non.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 décembre 2010.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : /

VI.4.2) Introduction des recours : /

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : /

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 décembre 2010.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

Marché de Services

Numéro de référence 23/2010

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du CMP

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO
Tél: 04.95.38.47.39 - Fax: 04.95.38.47.41

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - Administration Générale
Section Marchés Publics

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

OBJET DU MARCHÉ : Transport d'enfants dans le cadre du Contrat Educatif Local de la Costa Verde - partie Nord

Communes de : Taglio Isolaccio ; Talasani ; Velone Orneto ; Pero Casevecchie ; Poggio Mezzana ; San Giovanni et Santa Reparata di Moriani.

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ : Transport d'un nombre d'enfants compris en 1 et 50 des écoles de la Costa Verde au lieu des activités : Péri scolaire ; extra scolaire et temps scolaire.

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux :

- cahier des charges
- l'acte d'engagement et ses annexes
- titulaire d'une licence de transport ou de l'agrément correspondant pour

le transport des enfants.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix

Le prix sera établi sous la forme du coût au kilomètre par enfant transporté.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :

Budget de la Communauté de Communes : 100%

Délai de paiement 35 jours (art 98 du CMP).

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PEUVENT ETRE OBTENUS :

Communauté de communes de la COSTA VERDE

RN 198 - 20230 SAN NICOLAO

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS : Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 6 Janvier 2011 à 11 heures

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 20 décembre 2010.

PO/LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

Marché de Services

Numéro de référence 23 bis /2010

Procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article 28 du CMP

POUVOIR ADJUDICATEUR :

Communauté de Communes de la Costa Verde
Maison du développement - 20230 SAN NICOLAO
Tél: 04.95.38.47.39 - Fax: 04.95.38.47.41

Correspondant : Mme ORSINI Danielle - Administration Générale
Section Marchés Publics

TYPE D'ACHETEUR : Etablissement public de coopération intercommunale.

OBJET DU MARCHÉ : Transport d'enfants dans le cadre du Contrat Educatif Local de la Costa Verde - partie Sud

Communes de : San Nicolao ; Santa Lucia di Moriani ; Santa Maria Poggio ; San Giuliano ; Cervione ; Valle di Campoloro ; Sant'Andréa di Cotone.

CARACTERISTIQUES DU MARCHÉ : Transport d'un nombre d'enfants compris en 1 et 50 des écoles de la Costa Verde au lieu des activités : Péri scolaire ; extra scolaire et temps scolaire.

PRESENTATION DES CANDIDATURES : En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux :

- cahier des charges
- l'acte d'engagement et ses annexes
- titulaire d'une licence de transport ou de l'agrément correspondant pour

le transport des enfants.

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous.

1. Le prix

Le prix sera établi sous la forme du coût au kilomètre par enfant transporté.

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES : Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

MODALITES ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT :

Budget de la Communauté de Communes : 100%

Délai de paiement 35 jours (art 98 du CMP).

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE DES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES PEUVENT ETRE OBTENUS :

Communauté de communes de la COSTA VERDE

RN 198 - 20230 SAN NICOLAO

DELAIS D'INTRODUCTION DES RECOURS : Selon les dispositions du Code de Justice Administrative :

En application de l'article L551-1 relatif au référé précontractuel, l'introduction du recours peut se faire jusqu'à la signature du marché.

Selon les dispositions des articles L551-12 à L551-23, relatives au référé contractuel.

Un recours direct contre le contrat prévu, à l'article R551-7 peut-être formé dans un délai de 30 jours suivant la publication de l'avis d'attribution du marché en vertu de l'article R421-1, un recours est possible dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la décision de rejet.

Tribunal de Grande Instance de Bastia - Benoîte Danesi - 20200 Bastia.

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 6 Janvier 2011 à 11 heures

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 20 décembre 2010.

PO/LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

E G B

Société à responsabilité limitée
Au capital de 30.000 euros
Siège social : Lieu dit MASURCHIA
20111 CALCATOGGIO

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : E G B

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIEGE SOCIAL : Lieu dit MASURCHIA, 20111 CALCATOGGIO

OBJET : Travaux d'électricité, neuf et rénovation, Interphonie, portails électriques, réseaux informatiques.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 30.000 euros

GERANCE : Monsieur Michel GRAVIER Né le 19/01/1966 à AJACCIO, de nationalité française, demeurant sis Lotissement EFFRICO II, 20167 SARROLA CARCOPINO.

IMMATRICULATION : au RCS d'AJACCIO

Pour avis

CLARA

SCI au capital de 12 958,17 euros
Siège social : 13, rue de Bucy
75006 PARIS
417 761 210 RCS PARIS

Au terme des décisions de l'Assemblée générale Mixte du 15 décembre 2010, il a été décidé :

• De transférer le siège social : Résidence Nord Sud, 20260 CALVI

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers
Durée : 23 février 2097

• De nommer en qualité de Gérant M. Claude SEFCSIK demeurant Résidence Nord Sud, 20260 CALVI en remplacement de Mme Rabia ABIB démissionnaire.

• De réduire la valeur nominale des 850 parts à 15 €, afin de prendre en compte la conversion du capital social. Le capital social est ainsi ramené à 12.750 €.

• D'augmenter le capital d'une somme de 210.000 euros par émission de 14.000 parts de 15 €. Le capital social est désormais de 222.720 €, divisé en 14.850 parts de 15 €uros chacune
La société sera immatriculée au RCS de BASTIA.

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

ARRET DE LA COUR D'APPEL DE BASTIA
DU 15 DECEMBRE 2010

Infirme le jugement du Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 8 décembre 2008 en toutes ses dispositions.

Rejette la demande de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Corse aux fins d'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de M. Hervé PERALDI en sa qualité d'agriculteur.

Nom : PERALDI

Prénom : HERVE

Activité : Exploitant agricole

Adresse : A ABBAZIA

Localité : PRUNELLI DI FIUMORBO

Code-postal : 20243

FF/ LE GREFFIER

GREFFE DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

JUGEMENT DE CLOTURE POUR INSUFFISANCE D'ACTIF

Date : 13 décembre 2010
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BASTIA

Jugement prononçant le report de la date de cessation des paiements au 16 mai 2008.

RCS : 452 067 366

N° de gestion : 2004 D 27

Forme : Société Civile

Dénomination : SCI U BOSCU D'OR-TALE

Activité : L'acquisition de terrains et la réalisation de tous lotissements.

Adresse : Résidence St Michel, Lotissement San Ornello

Localité : Borgo

Code postal : 20290 Borgo

Identification du gérant : Joseph LUCCISANO, Dt Villa Saint Michel, Lot. San Ornello, 20290 Borgo.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

M. le Président du Conseil Général

Direction des achats publics
Rue capitaine Livrelli (1er étage)
BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56

Mél : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr

web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

L'avis implique un marché public

Objet : Construction du centre technique de Sainte Lucie de Porto-Vecchio CTR 19 (9 lots).

Référence acheteur : 2010-125

Nature du marché : Travaux

Type de Marché : Execution

Procédure : Procédure adaptée

Classification CPV :

Principale : 45000000 - Travaux de construction

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : NON

Forme du marché : Marché à lots

Possibilité de présenter une offre pour plusieurs lots

Les variantes sont acceptées

Quantité/étendue : Les travaux portent sur la construction d'un centre technique dédié à l'encadrement de proximité des équipes d'exploitation des routes départementales ayant pour principe de construction une enveloppe en bardage métallique horizontal sur structure métallique - couverture en bacs acier isolant à double pente. Les travaux sont allotés en 9 lots (se reporter à la description des lots).

Lot N° 1 - terrassements généraux - VRD - CPV 45000000

Lot N° 2 - gros œuvre - maçonnerie - étanchéité - CPV 45000000

Lot N° 3 - charpente métallique - couverture - bardage - métallerie - CPV 45000000

Lot N° 4 - menuiseries extérieures aluminium - CPV 45000000

Lot N° 5 - menuiseries intérieures bois - CPV 45000000

Lot N° 6 - revêtements de sol et murs - CPV 45000000

Lot N° 7 - cloisons - doublages - faux plafonds - peintures - CPV 45000000

Lot N° 8 - électricité - CPV 45000000

Lot N° 9 - plomberie - sanitaires - CVC - CPV 45000000

Conditions relatives au contrat

Cautionnement : versement de l'avance conditionné à la constitution d'une garantie à première demande, ou d'une caution personnelle et solidaire (uniquement pour les lots n°1, 2 et 3)

Financement : Financement sur les fonds propres de la collectivité, délai global de paiement de 30 jours, prix fermes et actualisables.

Forme juridique : Groupement solidaire

Conditions de participation

Pour justifier de leurs capacités professionnelles, techniques et financières, seront présentés, dûment complétés, les 2 documents produits dans le dossier de consultation (DCE) par la collectivité, à savoir la lettre de candidature et d'habilitation du mandataire par ses co-traitants "DC 4", et la déclaration du candidat "DC5".

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés avec leur pondération

60 % : Prix

40 % : délais

Dossier à retirer :

Mission Centres Techniques

Tél : 04 95 29 82 61 - Fax : 04 95 29 12 64

mél : francoise.pinnalouquet@cg-corsedusud.fr

Remise des offres : 03/02/11 à 15h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : l'euro.

Validité des offres : 180 jours, à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires

Options : Chiffage obligatoire des options suivantes pour les lots n° 3, 7 et 8 :

lot 3 Charpente-Couverture-Bardage : option 1 manoeuvre manuelle du portail, lot 7 Electricité - option 1 : alarme anti-intrusion, option 2 : climatisation réversible bureau et local de vie. Lot 8 Plomberie - Sanitaires - CVC : option 1 : chauffe-eau solaire.

Date prévisionnelle de début des prestations : Mars 2011.

Pour la dématérialisation des plis : Se reporter au règlement de la consultation.

En cas de problème technique pour le dépôt du pli, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Accès au DCE :

Le dossier de consultation des entreprises intégralement téléchargeable sur le site internet mentionné en amont. En cas de problème technique pour le téléchargement du DCE, prendre l'attache de la hot line du profil acheteur au 04.76.44.11.68

Conditions de remise des plis :

Par tout moyen permettant de déterminer de façon certaine la date de leur réception et de garantir leur confidentialité.

Critères de sélection des candidatures : garanties techniques et financières suffisantes ; candidatures recevables en application de l'article 43 du code des marchés publics.

Envoi à la publication le : 16/12/2010

Retrouvez cet avis intégral, l'accès au dossier et le guichet de dépôt sur :

<http://www.cg-corsedusud.fr>

Société SARL LES GLAUGES

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8 000 Euros
Ancien siège social : Piniolo 2, le Village,
20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio
Nouveau siège social: Hameau de Suarella
Route de Saint Cyprien - 20137 Lecci
Numéro RCS Ajaccio: 518 788 047

Avis de transfert de siège social

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 15 décembre 2010, il a été décidé de transférer le siège social de Piniolo 2, le Village, 20144 Sainte Lucie de Porto Vecchio, au Hameau de Suarella, Route de Saint Cyprien, 20137 Lecci, à compter du 15 décembre 2010, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Corrélativement, l'avis précédemment publié, relatif au siège social est ainsi modifié :

Article 4 - Siège social : Le siège social de la société est fixé au Hameau de Suarella, Route de Saint Cyprien, 20137 Lecci.

Pour avis,
Le président

ESPACE CARS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €
Ancien siège social : Lieudit Les Padules
RN 197 - 20260 CALVI
Nouveau siège social : Quartier Brancale
20290 LUCCIANA
RCS BASTIA 401 734 728

Aux termes d'une décision de la gérance en date du 20 décembre 2010 le siège social a été transféré du Lieudit Les Padules, RN 197, 20260 CALVI, au Quartier Brancale, 20290 LUCCIANA, à compter du 1 janvier 2011. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

SELARL

« Docteur Jean-Pierre SIMONI & Associés »

Au Capital de 7500 €
Siège social : 4, cours Pierangeli
20200 - BASTIA
R.C.S. Bastia 432 1745220

AVIS DE DISSOLUTION

L'Assemblée Générale du 30 Novembre 2010 a décidé la dissolution de la SELARL le 1er Décembre 2010, nommé M. Jean Pierre SIMONI, 69 route du Cap, 20200 Miomo, en qualité de liquidateur, domicilié le siège de la liquidation chez le liquidateur.

Le liquidateur

SARL PHELIS

Au capital de 20 000 euros
Siège social : Résidence Piscina - Bât B2
20290 LUCCIANA
RCS BASTIA 480 960 913

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2010, présidée par Mme Elisabeth SUZZONI, Gérante de la Société PHELIS, il résulte que :

- Le siège social sera transféré au 97 Chemin de la Lorraine - 84270 VEDENE à compter du 1er janvier 2011.

- Objet : Transports Routiers

- Durée : 99 ans

- L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS AVIGNON.

Pour avis

EQUATEUR

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 000 euros
Siège social : Quartier la Poretta
Zone Industrielle de Hameau de FERRUCCIO
20137 PORTO VECCHIO (Corse du Sud)
498 167 394 RCS AJACCIO

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 6 décembre 2010, il résulte que :

- Le siège social a été transféré, à compter du 15/01/2010, de PORTO VECCHIO (20137 Corse du Sud) Quartier la poretta, zone industrielle, à PORTO VECCHIO (20137 Corse du Sud) Hameau de Ferruccio.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal

SARL M V PLOMBERIE ELECTRICITE GENERALE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/12/2010 fait à Lucciana, il a été institué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : M V PLOMBERIE ELECTRICITE GENERALE

SIEGE SOCIAL : VILLA VALLICIONI - LIEUDIT PANCONI - ROUTE DE LA CANONICA - 20290 LUCCIANA.

OBJET : La société a pour objet : Tous travaux de plomberie, climatisation et électricité générale.

Plus généralement toutes opérations industrielles commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social y compris la prise de participations dans toutes sociétés.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

CAPITAL : 1500 euros entièrement libéré.

GERANCE : Monsieur MICHELANGELO JEAN THOMAS, associé, né le 27/03/1959 à Ajaccio (2A), demeurant Lotissement MEZZANA- n°13 - 20290 LUCCIANA, de nationalité française, est nommé gérant pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, la gérance

DISTRIBUTION D'ELECTRICITE GENERALE Sigle «D.E.G.»

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 75 000 Euros
Siège social: Lieudit BRANCALE
20290 LUCCIANA (HAUTE-CORSE)
R.C.S. : BASTIA B 419 220 165

Suivant délibération de l'associé unique en date du 02 Décembre 2010 :

• le siège social de la Société a été transféré de BIGUGLIA 20600 (HAUTE-CORSE) - Z.I. de TRAGONE, Lot 3, à LUCCIANA 20290 (HAUTE-CORSE), Lieudit BRANCALE, à compter du 1er Janvier 2011.

• Monsieur Jean-Marc CERMOLACCE, demeurant à LUGO - 20231 VENACO (HAUTE-CORSE), assumera à compter du 1er Janvier 2011, les fonctions de gérant de la société pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur César CAMPINCHI, démissionnaire.

Pour avis,
la gérance

25

VIA ELEC

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10 000 €uros
Siège social : Lieudit BRANCALE
20290 LUCCIANA (HAUTE-CORSE)
R.C.S: BASTIA B 501 286 066

Suivant décision de l'associé unique en date du 02 Décembre 2010, le siège social de la Société a été transféré de CALVI 20260 (HAUTE-CORSE) - Rond Point des Autrichiens à LUCCIANA 20290 (HAUTE-CORSE) - Lieudit BRANCALE, à compter du 1er Janvier 2011.

Pour avis,
La Gérance

26

KRINNER CORSICA

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 10 000 €uros
Siège social : Lieudit BRANCALE
20290 LUCCIANA (HAUTE-CORSE)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à LUCCIANA du 10 Décembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : KRINNER CORSICA
SIÈGE SOCIAL : LUCCIANA 20290 (HAUTE-CORSE) - Lieudit BRANCALE

OBJET : La Société a pour objet l'étude et la réalisation de tous types de fondations, notamment mise en oeuvre de fondations à visser, terrassements et travaux publics

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

CAPITAL : 10 000 €uros divisé en 200 parts de 50 €uros chacune, entièrement libéré

APPORTS : Exclusivement en numéraire

GERANCE : Est nommé premier Gérant de la Société pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Marc CERMO-LACCE demeurant à VENACO (HAUTE-CORSE) - Lieudit LUGO.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance

35

FORME: Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
DENOMINATION: « Logi Tech 2B »
CAPITAL SOCIAL: 10 600,00 Euros
SIÈGE SOCIAL: Residence « Madonna di a serra » - 20260 Calvi

OBJET SOCIAL: La Société a pour objet l'assistance technique de bâtiment c'est-à-dire l'assistance technique dans la conception de projets architecturaux, l'urbanisme et l'architecture paysagère, les activités de conseil en matière d'architecture.

DUREE: Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS: L'associé a fait apport de son fonds artisanal d'assistance technique de bâtiment.
Évalué à la somme de 10 600,00€ par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.

GERANCE: Monsieur Michel ROBLET, né le 31 janvier 1947, à LAGNY SUR MARNE (77400) et demeurant au 34, Grande Rue à TORCY, 77200 (seine et Marne), divorcé, de nationalité française, est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

27

STRADA SUPRANA

Société à Responsabilité Limitée
Capital: 10 000 €uros
Siège social : Lieudit BRANCALE
20290 LUCCIANA (HAUTE-CORSE)

CONSTITUTION DE SOCIETE

Suivant acte s.s.p. en date à LUCCIANA du 10 Décembre 2010, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée dont les caractéristiques sont les suivantes:

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : STRADA SUPRANA
SIÈGE SOCIAL : LUCCIANA 20290 (HAUTE-CORSE) - Lieudit BRANCALE

OBJET : La Société a pour objet tous travaux publics, voirie et réseaux, revêtements de chaussée

DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

TRANSMISSION DE PARTS : Les transmissions de parts sont soumises à l'agrément prévu à l'article 10 des statuts

CAPITAL : 10 000 €uros divisé en 200 parts de 50 €uros chacune, entièrement libéré

APPORTS : Exclusivement en numéraire

GERANCE : Est nommé premier Gérant de la Société pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Marc CERMO-LACCE demeurant à VENACO (HAUTE-CORSE) - Lieudit LUGO.

La Société sera immatriculée auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance

36

FORME: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

DENOMINATION: «Martelli Electricité»

CAPITAL SOCIAL: 43 660,00 Euros

SIÈGE SOCIAL: 8 rue Scoichetta - 20260 Lumio

OBJET SOCIAL: La Société a pour objet les travaux d'installation électrique en tous locaux.

DUREE: Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS: L'associé a fait apport de son fonds artisanal d'électricité.

Évalué à la somme de 43 660,00€ par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.

GERANCE: Monsieur André MARTEUJ, né le 30 avril 1970 à AJACCIO, demeurant 8 rue Scolchetta 20260 LIJMIO, célibataire, de nationalité française, est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

37

FORME: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

DENOMINATION: «Bati-Service»

CAPITAL SOCIAL: 135 700,00 Euros

SIÈGE SOCIAL: Route de Santa Reparata - 20220 MONTICELLO.

OBJET SOCIAL: La Société a pour objet les travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux.

DUREE: Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS: L'associé a fait apport de son fonds artisanal de Plomberie.

Évalué à la somme de 135 700,00 € par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.

GERANCE: Monsieur Lionel CHEVITE, né le 12 avril 1964 à IIE ROUSSE, demeurant Route de Santa Reparata - 20220 MONTICELLO, célibataire, de nationalité française est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

29

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 13 décembre 2010, enregistré à BASTIA le 16 décembre 2010 (bordereau n°2010/1 303 case n°, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : « ROSANA »

Siège social : Ld Casatorra - 20620 BIGUGLIA

Objet : Acquisition, administration, gestion immobilière et toutes opérations financières, mobilières et immobilières s'y rattachant.

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Gérance : M. Germain BARRATTIER demeurant Alba Marana - 20600 FURIANI

Immatriculation : Registre de Commerce et des Sociétés de BASTIA

Pour avis, la Gérance

41

Cabinet**de Maître Jean-Paul TRANI**

22A, Rue César Campinchi
20200 BASTIA

SCI JDI

Société Civile en liquidation
Au capital de 1 524,49 €
Siège social: "Les Collines"
Biguglia 20620 (Haute-Corse)

AVIS DE DISSOLUTION

Par décision en date du 6 décembre 2010, les associés ont décidé la dissolution de la société et nommé en qualité de liquidateur, Maître Jean-Paul TRANI dont l'adresse professionnelle est 22A, Rue César Campinchi, 20200 BASTIA, avec tout pouvoir pour accomplir les opérations de liquidation partage de la SCI. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur où doivent être adressés la correspondance, ainsi, que les pièces et actes concernant la liquidation.

Ces pièces et actes seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

31

IMMO II

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 euros
Siège social : Lieu dit Puretti
20600 BASTIA (Haute Corse)
422 951 723 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 02 décembre 2010, il résulte que : l'objet social de la société a été étendu, à compter du 02 décembre 2010 aux activités suivantes:

- La gestion de valeurs mobilières;
- La prise de participations dans toutes sociétés civiles ou commerciales;
- Toutes opérations de marchand de biens.

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié.

Au cours de cette même assemblée, il a été décidé de nommer en qualité de nouveau gérant, en remplacement de Madame Laetitia PAOLI, savoir :

- Monsieur Icham Farid SAFFOUR, demeurant à FURIANI (Haute Corse) Résidence U LUSTINCU, N°38, pour une durée d'une année.

En conséquence, l'article 17 des statuts a été modifié.

Et il a été procédé à une refonte complète des statuts de la SARL IMMO II. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant

32

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans "L'Informateur Corse Nouvelle" du 17 décembre 2010, n° 6343, annonce n° 02, concernant la société "FMCLGR", il fallait lire : il a été constitué une "Société à Responsabilité Limitée" au lieu d'une : "Société Civile Immobilière".

33

FORME: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

DENOMINATION: « Saint Antonin »

CAPITAL SOCIAL: 7 700,00 Euros

SIÈGE SOCIAL: Lieu dit Biotali - 20214 MONTEGROSSO

OBJET SOCIAL: La Société a pour objet les travaux d'installation électrique en tous locaux.

DUREE: Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS: L'associé a fait apport de son fonds artisanal d'électricité.

Évalué À la somme de 7 700,00€ par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.

GERANCE: Monsieur Frédéric SAINT ANTONIN, né le 10 novembre 1968 à BROU SUR CHANTEREINE (77), demeurant 13 résidence l'ogliastru - 20260 CALVI, célibataire, de nationalité française est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

34

FORME: Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée

DENOMINATION: « Lumio Plomberie Service »

CAPITAL SOCIAL: 20 290,00 Euros

SIÈGE SOCIAL: Hameau « A croce » - 20225 Lavatoggio

OBJET SOCIAL: La Société a pour objet les travaux d'installation de plomberie en tous locaux.

DUREE: Quatre vingt dix neuf ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

APPORTS: L'associé a fait apport de son fonds artisanal de plomberie.

Évalué à la somme de 20 290,00€ par le commissaire aux apports M. Vincent Lavabre.

GERANCE:

• Monsieur Michel BLANC, né le 30 avril 1981 à AJACCIO, demeurant Les Chênes Verts, HLM n° 9 - 20260 LUMIO, célibataire, de nationalité française, est nommé premier gérant.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

40

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à VICO du 8 décembre 2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : SGM ELECTRICITE GENERALE

SIÈGE SOCIAL: VICO 20160 (Corse) Campo Grotello - Sagone

OBJET: Electricité, photovoltaïque, climatisation, multiservice.

DUREE: 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL: 1 000 euros

GERANCE: Jean-François MARCELLI, demeurant à AJACCIO (Corse), Av. de la Grande Armée, Le Marengo, Rue des Vignes.

IMMATRICULATION : au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le représentant légal.

23

PROBIO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 Euros
en liquidation amiable
Siège social : Ieudit Baglioli
Z.I de Baléone
20167 SARROLA CARCONNO
R.C.S. : AJACCIO 420 294 468

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 15 décembre 2010, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur

42

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er octobre 2010, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination: SCI LA VETTA
Capital: 300 € (trois cent euros)
Objet: l'acquisition, la propriété, l'administration, l'exploitation, par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, constructions, terrains ou édifices de toute nature, et toutes transactions immobilières.
Siège : Immeuble Skalli, Quai Syracuse, 20137 Porto-Vecchio
Durée: 99 années à compter de son immatriculation au RCS Ajaccio
Gérance: Mlle ANDREANI Chjara demeurant 7 rue dragut, 20137 Porto-Vecchio
Immatriculation au registre du commerce: la société sera immatriculée au Registre du Commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La gérante

30

LOCATION GERANCE

Suivant acte S.S.P. en date à Bastia du 07/12/2010 Mlle Alexandra ALESSANDRINI demeurant Ville di Pietrabugno 20200, Les Jardins en Ville, Bât.D, Route du Fort de Toga, a donné en location gérance à M. Mathieu GIAMARCHI demeurant Bastia 20200, 1 rue Luce de Casabianca un fonds artisanal de salon de coiffure mixte à l'enseigne "ACTUEL COIFFURE" sise et exploitée à Bastia 20200, 2 rue Luce de Casabianca pour une durée ferme à compter du 07/12/2010 pour se terminer le 31 mars 2012 renouvelable par tacite reconduction.

38

SOFIRAL

Société d'Avocats
Résidence Mattéa - Route de la Mer
20213 FOLELLI
Tél : 04.95.59.83.11 - Fax 04.95.59.82.71

Par décision du 3 décembre 2010, les associés de la SARL OSSEA, société au capital de 1500 €, dont le siège social est RN 198 Immeuble Orsoni, 20145 SARI SOLENZARA, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le n°508 029 717, ont décidé la continuation de la société malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social.
Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

43

C.R.H.

24 Route du Cap
20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2010, il a été constitué une société à responsabilité limitée:

Dénomination sociale: C.R.H.
Capital: 1000 € divisé en 100 parts sociales d'un montant de 10 € chacune, entièrement souscrites et libérées en totalité.

Siège: 24 Route du Cap, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO

Objet: le conseil ne relevant pas d'une activité réglementée, l'audit, le management, la restructuration, la communication, visant tous les domaines de l'entreprise et du particulier.

Durée : 99 années à compter du 1er décembre 2010.

Gérant: aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er décembre 2010 à BASTIA, Matthieu MAZET a été désigné comme gérant statutaire pour une durée indéterminée.

Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés: La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis et mention

22

PRODET

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.000 €uros
en liquidation amiable
Siège social : Ieudit Baglioli
Z.I de Baléone
20167 SARROLA CARCONNO
R.C.S. : AJACCIO 343 211 033

CLOTURE DE LIQUIDATION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 15 décembre 2010, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur

46

TOTAL CORSE

SNC AU CAPITAL DE 1 395 979 €
RCS Bastia n° 662 054 188
Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo
20200 BASTIA

AVIS DE VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Par acte notarié en date du 3 Août 2010, la Société TOTAL CORSE, SNC au capital de 1 395 979 Euros, dont le siège social est : Résidence Le Desk - Chemin de Paratojo - 20200 BASTIA, a vendu à la Société VITO CORSE, SAS au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est à Puteaux - 92800 - Tour Franklin -100 terrasse Boieldieu, le fonds de commerce de station service exploité à Calvi, lieu dit ALZETTA, RN 198, 20260.

L'entrée en jouissance est fixée au 2 août 2010.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la présente publication entre les mains de TOTAL CORSE à l'adresse de son siège social.

53

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE****PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INCENDIE DE FORET DE LA COMMUNE DE L'ÎLE ROUSSE****1ère parution**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010354-0002 en date du 20 décembre 2010, il sera procédé sur le territoire de la commune de l'Île-Rousse, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt.

Madame Muriel DE BASQUIAT, Ingénieur conseil en environnement - DREAL, demeurant Lieu-dit "Berbi Rosse" Plaine d'Oletta 20217 SAINT FLORENT, désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de l'Île Rousse :

- mardi 11 janvier 2011 de 9h00 à 12h00
- mardi 25 janvier 2011 de 9h00 à 12h00
- mardi 1er février 2011 de 9h00 à 12h00
- vendredi 11 février 2011 de 14h00 à 17h00

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie de l'Île Rousse du 11 janvier au 11 février 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels de la mairie. Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra au registre d'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de l'Île Rousse et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

54

PREFECTURE DE LA HAUTE-CORSE**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER****AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE****PREALABLE A L'APPROBATION DU PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION DU FANGO SUR LES TERRITOIRES DES COMMUNES DE GALERIA ET MANSO****1ère parution**

Le Préfet de la Haute-Corse, informe qu'en exécution de son arrêté n° 2010354-0003 en date du 20 décembre 2010, il sera procédé sur les territoires des communes de Galéria et Manso, à une enquête publique préalable à l'approbation du Plan de Prévention du Risque Inondation du Fango.

Monsieur Raphaël COLONNA D'ISTRIA, agent de maîtrise au conseil général de la Corse-du-Sud, demeurant La Piuvanaccia 20167 APPIETTO, désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia, se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Galéria et de Manso :

- lundi 10 janvier 2011 de 9h00 à 12h00 en mairie de Galéria
- lundi 10 janvier 2011 de 13h30 à 16h30 en mairie de Manso
- samedi 29 janvier 2011 de 9h00 à 12h00 en mairie de Manso
- vendredi 11 février 2011 de 9h00 à 12h00 en mairie de Galéria

Les pièces des dossiers ainsi que les registres d'enquête seront déposés à la Mairie de Galéria et de Manso du 10 janvier au 11 février 2011 inclus aux horaires d'ouverture habituels des mairies.

Pendant la durée de l'enquête, toutes les observations pourront être consignées sur les registres d'enquête ou adressées par écrit au commissaire enquêteur, qui les joindra aux registres d'enquête.

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront adressées à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Bastia et seront tenues à la disposition du public pendant un an à la Mairie de Galéria et de Manso et à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Haute-Corse.

Email : al@informateurcorse.com

113

PAOLINI

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 7622,45 euros
Siège social: SAINT ANTOINE
20240 GHISONACCIA
RCS BASTIA SIREN 339 929 150

**CHANGEMENT DE GERANT
MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Aux termes de la délibération d'assemblée générale extraordinaire du 18 décembre 2010 dont le procès verbal a été enregistré SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA le 22 décembre 2010 bordereau n° 2010/1339 Case n° 11 les associés ont décidé de nommer en remplacement de Monsieur PAOLINI Pierre Félix, gérant de la société : Monsieur VINCENNELLI Jean Marie gérant, demeurant route de la mer, 20240 GHISONACCIA et Madame POLI Evelyne, veuve de Monsieur PAOLINI Marc Joseph, co-gérante, demeurant à 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO. Monsieur VINCENNELLI et Madame Veuve PAOLINI ont accepté ces fonctions. Ces deux nominations sont faites pour une durée de deux années à compter du 16 décembre 2010. En conséquence des changements ci-dessus les statuts se trouvent corrélativement modifiés.

Pour avis
M. VINCENNELLI et Mme E. PAOLINI
Gérant et co-gérant

112

**STILLETTO AUTOMOBILES
SERVICES**

S.A.R.L au capital de 38 000,00 €
Le Stiletto - Route de MEZZAVIA
20186 AJACCIO
RCS B 442.829.719

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 décembre 2010 a décidé, et réalisé une augmentation du capital social de € 5 320 par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

CAPITAL SOCIAL**Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à trente huit mille euros (€ 38.000)

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé quarante trois mille trois cent vingt euros (€ 43 320) et de modifier en conséquence les Articles 6, 7 et 8 des statuts.

115

DECOR DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 66 162,87 euros
Siège social : Lieu dit Puretti - RN 193
20600 BASTIA (Haute Corse)
349 505 321 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010, il résulte qu'il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de Cinq mille quinze euros et cinquante-sept (5 015 € 57266) centimes d'euros pour le porter de soixante-six mille cent soixante-deux euros et quatre-vingt-sept (66 162,87) centimes d'euros à soixante et onze mille cent soixante dix huit euros et quarante quatre centimes d'euros (71178 € 44). Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de soixante-six mille cent soixante-deux quatre-vingt-septs (66 162,87) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de Soixante et onze mille cent soixante dix huit euros et quarante quatre centimes d'euros (71178 € 44).
Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal

116

RENOVA PLOMBERIE

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 euros
Siège social : Résidence l'Orée des Bois Bât A
Mezzavia - 20090 AJACCIO (Corse du Sud)
485 055 388 RCS AJACCIO

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 18 décembre 2010, il résulte que suite à la cession de l'intégralité de ses parts sociales, Monsieur Antoine POLI a démissionné de ses fonctions de gérant. La gérance est désormais exercée par Monsieur Dominique FATTICCI En conséquence, l'article 13 des statuts a été modifié.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce d'AJACCIO.

Pour avis,
le représentant légal

83

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : CHARCUTERIE PASSONI

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : ARENA SUPRANA - 20215 VENZOLASCA

OBJET :

- fabrication et vente de charcuterie;
- toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

DUREE: 99 ans

CAPITAL : 20000 euros

GERANCE : Anna Giuseppa PASSONI demeurant à ARENA SUPRANA - 20215 VENZOLASCA

IMMATRICULATION : au RCS de Bastia

Pour avis

119

CORSICA HAUT DEBIT

S.A au capital de 6.038.115 euros
Siège social : Immeuble Colomba
rue Colomba - 20000 AJACCIO
432 706 265 R.C.S. AJACCIO

Le conseil d'administration du 7 décembre 2010 a décidé de coopter en qualité d'administrateur M. Jean-Jacques Delas demeurant résidence des Iles - 20000 Ajaccio, en remplacement de M. Claude Bouthier, démissionnaire.

Pour avis

121

CLOSERIE LYAUTEY

Société à Responsabilité Limitée
de 380 000 Euros
Siège social : Avenue Maréchal Lyautey
Villa Elisa - 20090 AJACCIO
RCS : 483 395 174

L'assemblée générale extraordinaire des associés de la CLOSERIE LYAUTEY, en date du 15 décembre 2010, et tenue au siège social a décidé la dissolution anticipée de la société SARL CLOSERIE LYAUTEY à compter du 15 décembre 2010.

Elle a nommé aux fonctions de liquidateur Monsieur Joseph PARAVISINI en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la dissolution sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce en annexe au registre du commerce et des sociétés.

117

**AVIS D'APPEL PUBLIC
A LA CONCURRENCE****IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ:**

Commune d'ALERIA 20270 ALERIA

PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ : Monsieur le Maire d'ALERIA

OBJET DU MARCHÉ : achat matériel pour la signalétique des rues.

TYPE DE PROCEDURE : Procédure adaptée (article 28 du C.M.P)

CRITERES D'ATTRIBUTION : Offre économique la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération:

- Prix (60 %)

- Valeur technique (40%)

JUSTIFICATIONS A PRODUIRE DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE :

Application des articles 43, 44, 45 et 46 du C.M.P)

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : 06/01/2011 à 16 heures

ADRESSE AUPRES DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS PEUVENT ETRE OBTENUS :

- Monsieur le Maire d'ALERIA - Hôtel de Ville-20270 ALERIA -Tél :04.95.57.00.73

- Les documents peuvent être téléchargés sur la plateforme dématérialisée suivante : <https://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur mairie ALERIA

DATE D'ENVOI DE LA PUBLICATION : 22/12/2010

Le Maire

111

La SCP MORELLI MAUREL ET ASSOCIES

Diamant III - 2 avenue de PARIS - 20000 AJACCIO

ENCHERES PUBLIQUES

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio,

JEUDI 3 FEVRIER 2011 à 8 HEURES 30

1. - A MARIIGNANA en la copropriété cadastrée B 235, le lot 6 soit 3 pièces à l'étage.

Mise à prix : 5.000,00 euros

VISITE DES LIEUX le MARDI 18 JANVIER 2011 de 10 H à 11 H 30

2. - Commune d'OTA

a) Lieudit «Petra Solaro », en la copropriété cadastrée C 478, le lot 1 soit une cave au rez-de-chaussée.

Mise à prix : 2.500,00 euros

b) Lieudit « Petra Solaro » les parcelles cadastrées C 474 pour 12a 20ca, C 475 pour 1a 16ca, C 476 pour 1a 50ca, C 477 pour 30ca, C 816 pour 15a 70ca, C 817 pour 1a 80ca, C 818 pour 1a 60ca, C 819 pour 15a 10ca.

Mise à prix : 7.500,00 euros

VISITE DES LIEUX le MARDI 18 JANVIER 2011 de 15 H à 16H

(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux, documents déposés au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio et au Cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et associés", pour consultation).

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

ETANT NOTAMMENT PRECISE

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

- Au cabinet de la S.C.P.A. "Morelli Maurel et associés", 2 Avenue de

Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

- Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO, le 21 décembre 2010
POUR EXTRAIT

114

SARL L'ECLIPSE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7 500 €
Siège social : 1 bd AUGUSTE GAUDIN
20200 BASTIA
RCS : 478 894 777 00018

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 18 août 2010 accepte : La cession des 250 parts de BOUR Albert Nicolas, intervenue le 18 août 2010 à huit heures, au nouvel associé, Mademoiselle CRUZ Milena, née le 14 Octobre 1993 à BASTIA (2B), de nationalité française, célibataire, demeurant à BASTIA (20200) Bât 6 Rés. PETRA VERDE, représentée légalement par ses parents Mr CRUZ Jean André et Mlle BOUR Marie Sophie, qui acceptent.

Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La gérance

118

MOTEL SAINT MICHEL

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622 Euros
Bd de Fogata Camposantello
20220 L'Ile Rousse
RCS Bastia 384 787 685

Aux termes d'un procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 1er Juin 2010, il résulte, à compter de ce jour, les modifications suivantes :

Ancienne forme juridique : Société Responsabilité Limitée

Nouvelle forme juridique : Société par Actions Simplifiée

Présidente : Madame GUIDICELLI Michèle épouse GIUDICELLI demeurant 16 Bd Pierre Pasquini, Motel Saint Michel, 20220 Ile-Rousse.

Les articles des statuts sont modifiés en conséquence. Les formalités seront effectuées au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

La Présidente

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune D'URTACA - 20218 URTACA

Objet du marché : Travaux de réfection du chemin d'accès au terrain d'assiette de la future station d'épuration

Durée du marché : Délai d'exécution : 03 mois à compter de la date de notification de l'ordre de service

Délai de validité des offres : 90 jours

Date prévisionnelle de début des travaux : fin janvier 2011

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Voir règlement de la consultation

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés suivants avec leur pondération

Prix des prestations : 60%, Valeur technique : 40%

Type de procédure : procédure adaptée - Article 28 du Code des marchés publics

Date limite de réception des candidatures et des offres : 17 janvier 2011 à 12 heures

Renseignements administratifs et techniques :

Madame le Maire d'Urtaca - Tél. 06 24 56 60 82

Adresse de retrait des dossiers et remise des offres :

Mairie d'Urtaca 20218 URTACA - Tél : 04 95 48 21 39 - Bureaux ouverts les lundi, mercredi après-midi et vendredi

Conditions de remise des offres : par courrier avec avis de réception ou directement contre récépissé, à la Mairie d'URTACA- 20218 URTACA

Date d'envoi du présent avis à la publication : lundi 20 décembre 2010

Le Maire,
Françoise-Xavière MONTECATTINI

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE

20230 SAN NICOLAO

AVIS D'ATTRIBUTION

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHÉ :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO

Tél : 04.95.38.47.39 - Fax : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHÉ : Assurance risques statutaires lot n° 2

MODE DE PASSATION DU MARCHÉ : Le présent marché est passé sous la forme adaptée, il est soumis aux dispositions des articles 28 et suivants, du CMP.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ :

Le marché a été attribué à la société CNP ASSURANCES

Les taux sont les suivants :

Décès : 0.32 %

Accidents du travail et maladies professionnelles : 0.95 %

Longues maladies / Longues durées : 1.90 %

Maternité : 0.50 %

Maladies ordinaires avec une franchise de 15 jours fermes : 1.28 %

Il est proposé pour les agents non CNRACL, les conditions suivantes :

Agents effectuant plus ou moins de 200 heures par trimestre :

Accident du travail + maladies graves + maternité + maladie ordinaire, avec franchise de 15 jours par arrêt, dans le seul cas de maladie ordinaire au taux de 1.65 %.

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 20 décembre 2010

PO/LE PRESIDENT,
François BERLINGHI.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Communauté de Communes du Cap Corse

Maison du Cap Corse 20200 Ville di Pietrabugno

Mode de passation : Marché à bon de commande (article 77 du CMP) passé suivant la procédure adaptée (article 28 du CMP)

Objet du marché : Marché de transports en car sur les sites où se déroule l'activité natation qui comporte 2 lots :

LOT 1 - Ligne Sisco/Bastia: max 6000 € H.T.

LOT 2 - Ligne Pietracorbara/Bastia: max 2000 € H.T.

Adresse à laquelle les dossiers peuvent être retirés :

Communauté de Communes du Cap Corse Maison du Cap Corse 20200 Ville di Pietrabugno 04.95.31.02.32

Critère de sélection des offres : le prix

Date d'envoi de l'avis à la publication : 21 décembre 2010

Date limite de réception des offres : 3 janvier 2011 à 12h00

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Communes de BARBAGGIO et POGGIO D'OLETTA

Demande d'autorisation en vue d'exploiter une carrière de roches présentée par la société « Compagnie générale de Concassage »
Installation classée pour la protection de l'environnement

DUREE DE L'ENQUETE : (arrêté préfectoral du 6 décembre 2010)

Du mardi 11 janvier 2011 au mardi 15 février 2011 inclus.

SIEGE DE L'ENQUETE : Mairies de BARBAGGIO et POGGIO D'OLETTA.

LIEU DE DEPOT DES DOSSIERS : Mairies de Barbaggio, Poggio d'Oletta, Bastia, Furiani et Patrimonio.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR (désigné par décision du président du tribunal administratif du 9 novembre 2010) :

Monsieur Bruno CARRY recevra les observations du public en mairies de Barbaggio et Poggio d'Oletta, selon les modalités suivantes :

• **Barbaggio :**

- le 18 janvier 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

- le 1er février 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

- le 15 février 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

• **Poggio d'Oletta :**

- le 11 janvier 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

- le 25 janvier 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

- le 8 février 2011 de 9 h 00 à 12 h 00

Toutes les observations relatives à l'enquête pourront également lui être adressées par écrit soit en mairie de Poggio d'Oletta ou en mairie de Barbaggio.

A l'issue de l'enquête, le dossier, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ainsi que la réponse du demandeur aux observations du public seront tenus à la disposition des personnes intéressées, en mairies de Barbaggio et Poggio d'Oletta, pendant un an, ainsi qu'à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer, service environnement et développement durable, dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

Le rapport ainsi que les conclusions du commissaire enquêteur seront également mis en ligne sur le site internet de la Préfecture.

La décision qui interviendra à l'issue de la procédure sera soit une autorisation assortie du respect de prescriptions soit un refus.

Le présent avis est consultable sur le site internet de la préfecture :

(www-haute-corse.pref.gouv.fr).

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

MAPA inférieur à 90.000 €euro H.T.

ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Commune de Borgo

Centre Administratif

Route de la gare - 20290 BORGIO

mairie-borgio@wanadoo.fr

www.borgio.fr

Tél. 04 95 58 45 45 - Fax 04 95 36 15 33

OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation porte sur l'attribution d'un marché public de services -Prestation intellectuelle- réservé aux Avocats, ayant pour objet l'Assistance par un Conseil Juridique à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Borgo.

TYPE DE PROCEDURE

Procédure adaptée conformément aux dispositions des articles 26, 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

TYPE ET FORME DU MARCHÉ

Marché à tranche conditionnelle.

Tranche ferme : Assistance par un Conseil Juridique.

Tranche conditionnelle à bons de commande : missions complémentaires de conseil, d'assistance et d'exécution à la commune, relatives aux consultations urgentes nécessitant une journée d'intervention sur place.

DUREE D'EXECUTION / DE LIVRAISON

Tranche ferme : L'exécution de la mission s'applique pour la durée de l'élaboration du P.L.U. et prendra fin après l'intégration des données. A titre indicatif cette durée est estimée à vingt (20) mois, à compter de la réception, par le titulaire du marché, du courrier de notification prescrivant le début d'exécution de la prestation.

Tranche conditionnelle à bons de commande : douze (12) mois, reconductible deux (2) fois.

DATE ET LIEU DE REMISE DES OFFRES

Au plus tard le 18 Janvier 2011 à 11h00. A la Mairie de Borgo (Adresse susvisée).

DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de quatre vingt dix (90) jours à compter de l'expiration de la date limite de remise des offres, soit le 18 Janvier 2011.

MODALITES D'OBTENTION DU DCE

Le D.C.E. sera remis gratuitement aux candidats qui en font la demande, uniquement par voie électronique

(Adresse ci-dessus mentionnée).

CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

- Valeur technique appréciée au regard du mémoire 60%

* 30% appréciés au regard du projet proposé

* 20% appréciés au regard de la méthode de travail organisationnelle et opérationnelle

* 10% appréciés au regard des moyens humains mis à disposition

- Prix de la prestation 40%

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION : Le 21 Décembre 2010.

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1) IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ :

SIVOM de CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO.

2) **PROCEDURE DE PASSATION** : Procédure adaptée ouverte pour un Marché de Maîtrise d'œuvre, en application des articles 26.II, 28, 40.II et 74.II du Code des Marchés Publics.

3) **OBJET DU MARCHÉ** : Marché de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la station d'épuration du village.

4) CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES :

Pour 2000 E.H

- * Remplacement des pré-traitements par dégrillage-compaction
- * Remplacement du lit bactérien par disques-biologiques
- * Remplacement des lits de séchage par des filtres plantés de roseaux
- * Réseaux de canalisations, pompages
- * Réhabilitation du décanteur-digester et du clarificateur
- * Aménagements divers (clôture, bâtiment de service, voirie)

5) **MONTANT ESTIME DES TRAVAUX** : 454 925.00 € H.T

6) CONTENU DE LA MISSION CONFIEE :

Suivant la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 (Loi M.O.P) :

* Assistance aux Contrat de Travaux (ACT), Examen de conformité des études d'exécution (VISA), Direction de l'Exécution des Travaux (DET), Assistance aux Opérations de Réception (AOR).

7) EXAMEN DES CANDIDATURES :

* Le dossier de candidature sera composé :

- Lettre de candidature (DC1) ;
- Déclaration du candidat (DC2) ;
- Pièces mentionnées à l'article 44 du CMP ;
- Attestations d'assurance civile et décennale ;
- Attestations fiscales et sociales ;
- Un dossier présentant les capacités professionnelles, techniques et financières des candidats, ainsi que la liste des références pour des prestations similaires (sauf entreprise de création récente).

* Le marché sera négocié avec le candidat retenu.

8) **RECEPTION DES CANDIDATURES** : Les candidatures devront parvenir avant le Lundi 17 Janvier 2011 à 12h00, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président
SIVOM de CERVIONE-VALLE DI CAMPOLORO
En mairie
20 221 CERVIONE

9) RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

Au SIVOM, Tél : 04 95 38 95 85 / Fax : 04 95 38 18 06

10) INSTANCE CHARGEE DES PROCEDURES DE RECOURS :

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano
20407 Bastia Cedex
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 38 55

11) **DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION** : Le 21/12/2010.

SCIA GUAZZA

Société civile Immobilière
Au capital de 1600 Euros
Siège social 31 BD PAOLI - 20200 BASTIA
RCS 438 341 125

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 août 2010 accepte : L'assemblée générale accepte la cession des 120 parts de BOUR Albert Nicolas, intervenue le 20 août 2010, au nouvel associé, Mademoiselle CRUZ Milena, née le 14 Octobre 1993 à BASTIA (2B), de nationalité française, célibataire, demeurant à BASTIA (20200) Bat 6 Rés. PETRA VERDE, représentée légalement par ses parents M. CRUZ Jean André et Mlle BOUR Marie Sophie, qui acceptent. Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La gérance

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du 26 novembre 2010 Madame CAUJOLLE - PRADENC Marie Jeannine Veuve SORBA usufructière des biens de son époux Monsieur Joseph Antoine SORBA demeurant 26 Rue Général Leclerc à 20110 PROPRIANO a donné en location gérance : à Monsieur WEIDEMANN Dominique un fonds de commerce de restaurant situé à PROPRIANO, 9 rue du 9 Septembre pour une durée de une année à compter du 26 novembre 2010.

SCI CHABADA

au capital de 1600 €
31 Bd PAOLI - 20200 BASTIA
RCS BASTIA 492 564 059

Avis est donné que l'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 août 2010 accepte : la cession des 80 parts de BOUR Albert Nicolas, intervenue le 20 août 2010, au nouvel associé, Mademoiselle CRUZ Milena, née le 14 Octobre 1993 à BASTIA (2B), de nationalité française, célibataire, demeurant à BASTIA (20200) Bat 6 Rés. PETRA VERDE, qui accepte. Corrélativement à la résolution de l'assemblée générale, les statuts ont été modifiés.

La gérance

HELIO COGNOCOLI

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1 500 €
Siège social : Lieu-dit Terminelli
«Bergerie Aliotti»
20123 COGNOCOLI-MONTICCHI
519 271 209 RCS AJACCIO

Le 23/12/2010, l'associé a nommé en qualité de gérant Jérôme Billerey, né le 2/10/1958 à Montbéliard, domicilié professionnellement à Saran, (45770) 341, rue des Sables de Sary, à effet du 01/01/2011, pour une durée indéterminée en remplacement de Dominique Mahé, gérant démissionnaire.

Pour avis

AVIS CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : U CACCIATORE

FORME : Société à Responsabilité Limitée

SIÈGE SOCIAL : 11 av. de la Libération
OBJET : L'exploitation d'un fonds de commerce d'armurerie (armes de 1ère catégorie alinéa 1 et 3, 4ème, 5ème, 6ème, 7ème et 8ème catégorie et de munitions de 5ème et 7ème catégorie), détaillant et grossiste, vente d'articles de pêche, chasse, et réparation.

DUREE : 99 ans

CAPITAL : 7.800 euros

GERANCE : Mme Nadine TISON épouse RUGANI, demeurant Lieu dit COSTA, route du Lac, 20232 Oletta, née le 26/09/1964 à SOMAIN de nationalité Française.

IMMATRICULATION : au RCS de BASTIA.

ACTE SSP en date du 20/12/2010, Bord. 2010/1335 case 17.

Pour avis,

SM - CONSTRUCTION RENOVATION BATIMENT

Société À Responsabilité Limitée
Au capital de 5 000 euros
Siège social : Centre Commercial
Rive Droite - RN 193
20620 BIGUGLIA (Haute Corse)
489 293 738 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal de décisions extraordinaires de l'associé unique du 20 décembre 2010, il résulte que :

L'objet social a été étendu aux activités suivantes :

- L'achat, la vente de matériaux et matériels de construction.

- Toutes opérations de marchand de biens. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention RCS BASTIA.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis
le représentant légal

DECOR DIFFUSION

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 66 162.87 euros
Siège social : Lieu dit Puretti - RN 193
20600 BASTIA (Haute Corse)
349 505 321 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2010, il résulte qu'il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de Cinq mille quinze euros et cinquante-sept (5 015 € 57266) centimes d'euros pour le porter de soixante-six mille cent soixante-deux euros et quatre-vingt sept (66 162.87) centimes d'euros à Soixante et onze mille cent soixante dix huit euros et quarante quatre centimes d'euros (71178 € 44).

Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à la somme de soixante-six mille cent soixante-deux quatre-vingt-septs (66 162.87) euros.

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à la somme de Soixante et onze mille cent soixante dix huit euros et quarante quatre centimes d'euros (71 178 € 44).

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis,
le représentant légal

Sarl M.J.J.S

LA MAISON DU CADEAU

Société à responsabilité Limitée
Au capital de 15 244,90 €
Siège social : 51 Crs Napoléon
20000 AJACCIO
RCS : Ajaccio 378 966 329

Par assemblée mixte en date du 2 décembre 2010, les associés de la société ont décidé d'une part de modifier le siège social de la société anciennement situé 8, Avenue Maréchal Moncey 20000 AJACCIO et de modifier l'article 4 des statuts qui sera désormais ainsi libellé

ARTICLE 4 : SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé 51 Crs Napoléon 20000 AJACCIO.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision extraordinaire des associés.

D'autre part, l'assemblée générale a décidé de nommer Madame BARBOLOSI épouse BUBBIO Marie, née le 19 février 1949, demeurant Avenue Maréchal Moncey, Bât C, 20090 AJACCIO, pour une durée indéterminée aux fonctions de gérante suite à la démission de Madame Marie Dominique CORAZZI épouse BARBOLOSI.

POUR AVIS

B. LEONELLI

AVOCAT

40, Bd Paoli 20200 - BASTIA

Tél. : 04.95.31.69.67 - Fax: 04.95.32.79.15

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BASTIA du 08/12/2010 enregistré à BASTIA le 14/12/2010 Borederau N° 2010/1297 Case N°10, il a été créé une société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination sociale : «PAVIMO »

Siège Social : A PIAZZA (20228) LURI

Capital social : 5.000,00 €

Objet : la société a pour objet en France et dans tous les pays : - l'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, leur éventuel aménagement ainsi que leur revente en bloc ou par fractions,

Président : M. Serge Nicolas PAVERANI, demeurant à LURI - 20228 Hameau de Piazza.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis et mention,
Le Président

Par AGO du 15 décembre 2010, les associés de la société J.H.G.C, Société Civile au capital de 600.600 euros dont le siège social est Borgo (20290) - Parc d'Activités de Purretone (433 328 499 RCS BASTIA) ont nommé en qualité de cogérants Monsieur Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA, M. Gilbert FERRANDI demeurant Route des Crêtes, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO et Monsieur Claude FERRANDI demeurant Résidence I Minelli, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO, et ce pour une durée illimitée.

Par AGO du 15 décembre 2010, les associés de la société FERRANDI FILS, SARL au capital de 7 622,45 euros dont le siège social est Bastia (20600) - Avenue Sampiero Corsu, l'Arinella (344 416 532 RCS BASTIA) ont nommé en qualité Monsieur Henri FERRANDI demeurant Chemin Pietra Poli, Route Supérieure de Cardo - 20200 BASTIA en qualité de cogérant, et ce pour une durée illimitée.

89

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination : SARL STORIA DACQUA"

Siège : Torraccia - Plaine de Vescovato, 20215 VESCOVATO

Objet : le traitement des eaux usées (noires et grises) eaux de cale, le traitement des pollutions marines et fluviales, la dépollution des plans d'eaux et la filtration des carburants à bord des bateaux, le traitement des déchets liés à la plaisance, les travaux maritimes et fluviaux, les travaux sous-marins les travaux portuaires et les renflouages divers, la pause, l'entretien et le contrôle de bouée de plage, balisage divers, balises.

Durée : 99 années

Capital : 2.000 Euros

Gérance : Monsieur Jean Philippe ANGELINI demeurant Torraccia - Plaine de Vescovato - (20215 VESCOVATO) -
Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis

90

Etude Maître BERNARD

Notaire
Immeuble St Damien
20100 Sartène

DONATION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Christian BERNARD Notaire à 20100 SARTENE (Corse du Sud), route de Bonifacio, Immeuble San Damiano, soussigné, le 02 décembre 2010, enregistré à SARTENE (20100), le 17 décembre 2010, bordereau 2010/429 case n°1.

Madame Anne Marie Joséphine TRAMONI, Retraitée, demeurant à SARTENE (20100), Route de la Castagne.

Née à SARTENE (20100), le 19 mars 1940, Veuve de Monsieur Jean Paul CIANFERANI et non remariée.

A FAIT DONATION ENTRE VIFS à titre de partage anticipé, aux profit de ses deux enfants et seuls présomptifs héritiers, qui ont accepté, savoir:

1- Madame Régine Marie Antoinette CIANFERANI, fonctionnaire territoriale, demeurant à SARTENE (20100) 29 rue Félicien Marchi, U CANTONE.

Née à SARTENE (20100), le 6 janvier 1965.

Divorcée de Monsieur Jean Jacques GHISLAIN, et non remariée.

2 - Monsieur Jean Mathieu François CIANFERANI, exploitant agricole, demeurant à GROSSA (20100).

Né à SARTENE (20100), le 11 décembre 1965. Célibataire.

De divers biens et droits mobiliers et immobiliers, tant lui appartenant dans les biens de communauté que dans les biens propres de son conjoint décédé, ET NOTAMMENT, il a été attribué à M. Jean Mathieu François CIANFERANI la pleine propriété de :

Un fonds de commerce de Boucherie Charcuterie, sis à SARTENE 20100, 18 crs Soeur Amélie, pour lequel le donateur est immatriculé au RCS AJACCIO sous le numéro 390 407 484, créé et exploité depuis le 01 avril 1993.

Le cessionnaire est propriétaire du fonds vendu à compter du jour de la signature de l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

D'une valeur en pleine propriété de 24.000 euros.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi, au siège de l'Office dénommé en tête des présentes où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion
LE NOTAIRE

91

Etude de Me Jean CRUCIANI

Notaire
Place Paoli - 20220 ILE ROUSSE

Suivant acte reçu par Me Jean CRUCIANI, notaire à L'ILE ROUSSE, le 21/12/2010, il a été constituée la Société Civile Immobilière suivante :

Dénomination : "MARTINETTI E & P"
Siège : 20220 ILE ROUSSE - Fontana Marina - Route de Monticello.

Durée : 50 ans

Objet : achat - apport - gestion - location
Capital social : 81.000 Euros - soit: 1000 euros en numéraires et apport de parcelles à ILE ROUSSE - A n° 73 - 75 - 77 - 427 430, soit : 833 m2, évaluées : 80.000 Euros, libres de charges.
Gérants : MARTINETTI Emile et MARTINETTI Pierre, ILE ROUSSE - Fontana Marina - Route de Monticello, avec faculté d'agir séparément.

Clause d'agrément : unanimité.
Immatriculation au RCS de BASTIA

POUR AVIS ET MENTION
Jean CRUCIANI, notaire

92

Etude de Me Jean CRUCIANI

Notaire
Place Paoli - 20220 ILE ROUSSE
Tél : 04 95 60 05 92

**Cession de bail
Résiliation de Gérance**

Par acte de Me CRUCIANI Notaire à ILE ROUSSE du 21/12/2010, Les consorts, NAMI Toussainte, demeurant à ILE ROUSSE Route de Monticello et NAMI Jean, 15 Côte St Jean - 28260 SAUSSAY,

Ont cédé au prix de : 95.000 Euros, Tous leurs droits sur le bail commercial sur le local avec remise, 8 rue Notre Dame à ILE ROUSSE, à la Sarl AVICA, ayant son siège à SAINT FLORENT (20217) Rue de la Cathédrale.

Dans lequel local était exploité un commerce de mercerie, pêche, tissus, au Bon Goût, par la Sarl des Etablissements NAMI, ayant son siège à ILE ROUSSE, (RCS BASTIA : 320 687 775) en vertu d'une gérance libre avec effet au 1er Janvier 1981, lors consenti par M. NAMI Pierre Jean, demeurant à Ile Rousse, (RCS BASTIA n° 775 567 167) - depuis décédé -

Gérance résiliée par anticipation.
Domicile est élu en l'étude.

Pour avis,
Me CRUCIANI

94

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Borgo en date du 15 décembre 2010, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière
DENOMINATION : TERRA DI LUME
SIEGE SOCIAL : 10 Lotissement Magnificu di Borgu 20290 Borgo (Haute Corse)

OBJET : L'acquisition, la propriété, l'administration, et l'exploitation par bail, location ou autrement, la gestion, la mise en valeur de tous biens immobiliers.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 100 Euros

GERANCE : - Madame Marie Jacky AIELLO, demeurant à 20290 Borgo (Haute Corse) 10 Lotissement Magnificu di Borgu, Monsieur Jean-François ANTONOTTI, demeurant à 20218 Castifao (Corse) Lieu Dit Tegani.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, La co-gérance

93

Agnès MICHELETTI

Avocat à la Cour
Les Jardins de Bastia
Chemin de L'Annonciade - 20200 Bastia
Tél : 04.95.31.35.63 - Fax: 04.95.31.38.14

Suivant acte sous seing privé en date du 16 décembre 2010 enregistré au service des impôts de Bastia le 21 décembre 2010, suivant bordereau n°2010/12335, case n°5, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée à associé unique

Dénomination : «POMPES FUNEBRES IMPERIALES DE PONTE LECCIA»

Capital : 1.500,00 euro

Siege : B.P 1, RN 193, 20218 PONTE LECCIA.

Objet : Vente d'objets funéraires, transport de corps avant et après mise en bière, soins de conservation, inhumations, exhumations, incinérations.

Et plus généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'extension ou le développement.

Gérant : SCALISE Edouard Sauveur, né le 06 mai 1966 à ALERIA (2B), demeurant à OMESSA (20236).

Apport : En numéraire

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis

105

AVIS DE CESSION

Suivant acte sous seing privé en date à Alata du 21/12/2010,

- Monsieur Dominique POGGI, né le 20 mars 1967 à MAUBEUGE (59), de nationalité française, demeurant La Trova 20167 ALATA, marié sous le régime de la communauté légale en date du 16 mars 1991 à Alata (2A) avec Mme Anne-Marie POUILLET, née le 03/09/1965 à Créteil (60),

A VENDU A :

- La Société "PLOMBERIE POGGI DOMINIQUE", SARL au capital de 2.000 €uros, dont le siège social est La Trova 20167 ALATA, société en cours d'immatriculation au RCS d'Ajaccio, représentée par Mr Dominique POGGI, gérant associé unique, Un fonds de un fonds artisanal de "Plomberie", sis La Trova 20167 ALATA. Moyennant un prix de Cinquante Mille (50.000) €uros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 1er janvier 2011.

Les oppositions éventuelles seront adressées La Trova 20167 ALATA

Pour insertion

106

**SOCIETE D'EXPLOITATION
DES ETABLISSEMENTS
TOUSERVICES**

SARL au capital de 15.000 €uros
Siège social : Pont du Ricanto
Route du Vazzio - 20090 AJACCIO
RCS AJACCIO 444 710 677

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2010, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Jean-Claude DE CASTELLI et a nommé en qualité de nouveau gérant statutaire Joseph DE CASTELLI demeurant Les Candilèlli, Lot N°20 20166 PORTICCIO, pour une durée illimitée.

L'article XII des statuts a été modifié en conséquence le nom Monsieur Jean-Claude DE CASTELLI, sans qu'il y ait lieu de les remplacer.

La Gérance

76

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé, en date du 01 décembre 2010, il a été constituée une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination Sociale : CORTE INVEST

Capital : mille euros (1.000 €) divisés en cent (100) parts de cent (10) euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

Siège social : POGGIO – SAINTE LUCIE DE TALLANO – 20112

Objet social : La société a pour objet la propriété, la gestion et plus généralement l'exploitation par bail, location ou tout autre forme d'un immeuble que la société se propose d'acquérir et toutes opérations financières, mobilières ou immobilières de caractère purement civil et se rattachant à l'objet social.

Durée : Quatre-vingts dix neuf (99) années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Apports en numéraire : 1 000 €

Gérant : Monsieur PERETTI Jean Louis demeurant : Poggio – SAINTE LUCIE DE TALLANO 20112

La société sera immatriculée au Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour insertion

108

SARL**D'ARCHITECTURE OPUS**

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7622,45 Euros
Siège social : Mulinacciu
20137-LECCI
RCS: Ajaccio 421 881 699

Aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2010, la collectivité des associés de la Société susvisée, constituée pour 99 années à compter du 15 janvier 1999, ayant pour objet social : exercice de la profession d'architecte, et un capital social d'un montant de 7622,45 €, a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 4 des statuts, ainsi que de changer de gérant.

Ainsi, à compter du 01/01/2011, le siège social, qui était à : lieu-dit mulinacciu 20137 LECCI (corse du sud 2A) est désormais à : 1/3 rue Brezin 75014 PARIS.

En conséquence, la Société qui est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de AJACCIO, sous le numéro 421881699, fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS désormais compétent à son égard.

La gérante actuelle, Isabelle HAAS, démissionnaire est remplacée par Héléne MARTINEZ.

LA GERANCE

82

LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé à BASTIA en date du 15/12/2010, M. Joseph PASSONI, demeurant ARENA SUPRANA - 20215 VESCOVATO a donné en location-gérance à SARL CHARCUTERIE PASSONI, ayant son siège social à ARENA SUPRANA - 20215 VESCOVATO, un fonds artisanal de «Charcuterie» sis ARENA SUPRANA - 20215 VESCOVATO, immatriculé au répertoire des métiers de la Haute Corse sous le numéro RM 2B 300 645 892, à compter du 01/01/2011, pour une durée d'une année, renouvelable, à l'issue de cette période, par tacite reconduction d'année en année.

Pour insertion

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

AVIS D'ATTRIBUTION

M. le Président du Conseil Général
Direction des achats publics
rue capitaine Livrelli (1er Étage)
BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX
Tél : 04 95 29 15 30 - Fax : 04 95 29 12 56
mèl : secretariat.marches@cg-corsedusud.fr
web : <http://www.cg-corsedusud.fr>

Objet : Nettoyage de locaux occupés par les services du Département de la Corse-du-Sud n° lots 19 à 27

Référence acheteur : 2010-064

Nature du marché :

Services - Catégorie de services n°14 - Services de nettoyage de bâtiments et services de gestion de propriétés

Procédure : Procédure ouverte

Classification CPV :

Principale : 90911200 - Services de nettoyage de bâtiments

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique du prix le plus bas.

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia
Villa Montépiano - 20407 Bastia - Cedex - Tél : 04.95.32.88.66 - Fax : 04.95.32.38.55
greffe.ta-bastia@juradm.fr

Organe chargé des procédures de médiation : Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges - Bd Paul Peytral - 13282 Marseille - 20
Tél : 04.91.15.63.74 - Fax : 04.91.15.61.90

Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours :

Les recours peuvent être introduits sur le fondement :

- soit de l'article L 551-1 du code de justice administrative (CJA) jusqu'à la signature du contrat ;

- soit de l'article L 551-13 du code de justice administrative (CJA) après la conclusion du contrat, si le recours précité n'a pas été introduit.

- soit de l'article R 421-1 du même code dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la décision de rejet de la candidature ou de l'offre.

- soit de la jurisprudence du Conseil d'Etat du 16 juillet 2007, Société Tropic Travaux (Req n° 291545) dans un délai de 2 mois à compter de la publicité de la signature du contrat. Ce recours contre la validité du contrat devant le juge du plein contentieux peut être assorti le cas échéant d'une demande de suspension sur la base de l'article L521-1 du CJA.

Remise des offres : 13/10/2010 à 15:00 au plus tard.

Attribution du marché :

LOT N° 1 - Lot n°19 : CLIC de Vico (ancienne superette)

Nombre d'offres reçues : 4

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-118

Gpt AB NETTOYAGE (mandataire)/SARL BG NETT
Résidence Laetitia - Le Panoramic D - Avenue Henri Maillot BP 876
20186 Ajaccio Berthault
Montant indéfini

LOT N° 2 - Lot n°20 : Locaux au 6ème étage de l'immeuble de la CAF - 19, avenue Impératrice Eugénie à Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-119

SARL NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - ZI de Purettone
20209 Borgo
Montant indéfini

LOT N° 3 - Lot n°21 : Locaux de l'ex Eude Rombaldi, au 1er étage du numéro 2 de l'avenue de Paris à Ajaccio (Diamant 3)

Ce lot a été déclaré SANS SUITE.

LOT N° 4 - Lot n°22 : Bâtiment - Rue Lucien Valli à Porto-Vecchio

Nombre d'offres reçues : 2

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-121

Gpt AB NETTOYAGE (mandataire)/SARL BG NETT
Résidence Laetitia - Le Panoramic D - Avenue Henri Maillot - BP 876
20186 Ajaccio Berthault
Montant indéfini

LOT N° 5 - Lot n°23 : Locaux des forestiers-sapeurs, ancienne caserne des pompiers, lieu dit Calderazzo à SARTENE

Nombre d'offres reçues : 3

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-122

SARL SN ACPV
Résidence Impériale - Quartier Candia
20090 Ajaccio
Montant indéfini

LOT N° 6 - Lot n°24 : Appartement immeuble le Pauline, dernier étage Jardins de l'Empereur à Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-123

Gpt AB NETTOYAGE (mandataire)/SARL BG NETT
Résidence Laetitia - Le Panoramic D - Avenue Henri Maillot - BP 876
20186 Ajaccio Berthault
Montant indéfini

LOT N° 7 - Lot n°25 : Locaux loués à la CAF, quartier des Salines à Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-124

SARL SN ACPV
Résidence Impériale - Quartier Candia
20090 Ajaccio
Montant indéfini

LOT N° 8 - Lot n°26 : Pavillon A 1er étage au 7 cours Grandval et un appartement 19 cours général Leclerc à Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-125

SARL NETTOYAGE INSULAIRE
10 Allée Fuschia - ZI de Purettone
20209 Borgo
Montant indéfini

LOT N° 9 - Lot n°27 : 2 appartements situés au 1 et au 10 rue capitaine Livrelli à Ajaccio

Nombre d'offres reçues : 6

Date d'attribution : 18/11/2010

Marché n° : 2010-126

SARL SN ACPV
Résidence Impériale - Quartier Candia
20090 Ajaccio
Montant indéfini

Renseignements complémentaires

Sous-traitance : oui

Part de la sous-traitance : inconnue

Lot n° 19 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 300 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 20 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 597.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 21 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 510.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 22 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 850.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 23 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 400.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 24 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 310.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 25 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 605.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 26 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 509.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT

Lot n° 27 assorti d'une partie n°1 forfaitisée pour les prestations courantes à 510.00 euros HT/ mois et d'une partie 2 à bons de commande pour des prestations exceptionnelles assortie d'un minimum annuel de 1 500 euros HT et d'un maximum annuel de 3 000 euros HT.

Envoi le 22/12/2010 à la publication

Retrouvez cet avis intégral sur <http://www.cg-corsedusud.fr>

SOS RAMONAGE

ANALYSE DES INSTALLATIONS GAZ - CONTRÔLE VIDÉO DES CONDUITS - ESSAI À LA FUMÉE
DES CONDUITS

DEPUIS 1971

DOMINIQUE CRISTIANI

06 03 29 66 18

MAÎTRE ARTISAN - TECHNICIEN EXPERT - SPÉCIALISTE DE LA RÉGLEMENTATION GAZ - RAMONEUR PROFESSIONNEL DIPLÔMÉ ET QUALIFIÉ

96

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 décembre 2010, enregistré à AJACCIO le 20/12/2010, Bordereau n° 2010/894. Case n° 6, est constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile
DENOMINATION : MURA
SIÈGE SOCIAL : 8, Avenue du Maréchal MONCEY, 20090 AJACCIO
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et notamment d'un immeuble sis à AJACCIO 20000, Résidence Les Palmiers, Avenue Maréchal MONCEY. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

DURÉE : 99 années
CAPITAL : 2 000 euros
APPORTS EN NUMÉRIQUE : 2000 euro

GERANCE : Madame MURA Christina épouse DEIANA, demeurant 1, Avenue BEVERINI, 20000 AJACCIO

CESSION DE PARTS :
 - Les parts sociales sont librement cessibles entre associés et eu profit du conjoint, des ascendants ou descendants du cédant.
 - Elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

IMMATRICULATION : au RCS d'Ajaccio.

Pour avis

85

LUMARICI

Société à responsabilité limitée
 Au capital de 15.000 Euros
 Siège social : RD 55 -

Lieu dit « Valle Di Vignola » - Le Ruppione
 20166 - PIETROSELLA
 RCS AJACCIO (en cours d'immatriculation)

Par acte SSP du 2 décembre 2010, il a été institué une SARL présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : "LUMARICI"
CAPITAL : 15.000 Euros
SIÈGE SOCIAL : RD 55 - Lieu dit «Valle Di Vignola» - Le Ruppione - 20166 PIETROSELLA

OBJET : l'exploitation sous quelque forme que ce soit, de tous fonds de commerce de station-service pour la commercialisation au détail de produits pétroliers ainsi que toutes sources d'énergies nécessaires au fonctionnement des véhicules à moteur, l'achat et la vente d'accessoires automobiles, la vente de gaz en bouteilles, la prestation de tous services pratiques dans les stations service et destinés auxdits véhicules ainsi qu'à leurs utilisateurs, la réparation de véhicules à moteur neuf et d'occasions et notamment la vidange, le graissage, le lavage, le petit entretien, la vente et la pose de pneumatiques et d'accessoires pour automobiles.

DURÉE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

GERANCE : Monsieur Eric DEBRUYNE demeurant 9, rue René FRANQUES - Le clos de Maraval au CAP D'AGDE (34300) a été nommé gérant par l'assemblée générale du 2 décembre 2010 pour une durée non limitée.

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO.

LA GERANCE

TEL : 04 95 32 04 40

FAX : 04 95 32 02 38

104

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Alata du 21/12/2010, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : PLOMBERIE POGGI DOMINIQUE

Siège social : La Trova 20167 ALATA
Objet social : Plomberie, chauffage, sanitaire, climatisation

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 2.000 €

Gérance : Monsieur Dominique POGGI, demeurant La Troca 20167 ALATA, assure la gérance.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis
La Gérance

107

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" du 28 octobre 2010, Numéro 6335, concernant l'avis de constitution de la SCI "ESPACE FAMILIAL IMMOBILIER", il y a une erreur sur la commune.

Il Fallait lire : "RN 194, Lieu dit Panchetta 20167 MEZZAVIA - (Commune de Sarrola Carcopino)"

Au lieu de : " RN 194, Lieu dit Panchetta 20167 MEZZAVIA - (Commune d'Ajaccio)".

Pour avis

103

HELIO AJACCIO

Société à Responsabilité Limitée (EURL)
 Au capital de 1 500 €

Siège social : Lieu dit La Confinia
 20000 AJACCIO
 509 419 818 RCS AJACCIO

Le 23/12/2010, l'associé a nommé en qualité de gérant Jérôme Billerey, né le 2/10/1958 à Montbéliard, domicilié professionnellement à Saran, (45770) 341, rue des Sables de Sary, à effet du 01/01/2011, pour une durée indéterminée en remplacement de Dominique Mahé, gérant démissionnaire.

Pour avis

95

CHARCUTERIE GUIDONI

Société À Responsabilité Limitée
 Au capital de 7 623 euros

Siège social : CRUCETTA - LUCCIANA
 20290 BORGIO (Corse)
 387 742 109 RCS BASTIA

Suivant un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2010, il résulte qu'il a été décidé d'augmenter le capital d'une somme de mille six cent soixante dix sept euro et six cents (1.677,06) pour le porter de sept mille six cent vingt-trois (7 623) à la somme de neuf mille trois cents euros et six cents (9 300.06) par compensation avec des créances liquides et exigibles. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :
 Le capital social est fixé à la somme de neuf mille trois cents six (9 300.06) euros.

Il est divisé en six cents dix (610) parts sociales de quinze vingt-cinq (15,25) euros l'une.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal

109

AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BASTIA du 22/12/2010, enregistré à la Recette de BASTIA, le 22/12/2010 bordereau 2010/1339 case 12, Monsieur Jean Auguste MARSILI né le 01/09/1975 à BASTIA Immatriculé au RCS BASTIA sous le numéro A 405 380 858, demeurant Maison FONTANELLA, 20215 VENZOLASCA

A vendu à :
 La société « U CACCIATORE », Société à responsabilité limitée en cours de formation, Au capital de 7 800 euros

Siège social : 11 Avenue Maréchal SEBASTIANI, 20200 BASTIA, En cours d'immatriculation au RCS BASTIA, Représentée par Monsieur Charles RUGANI membre fondateur dûment habilité.

Le fonds de commerce SECONDAIRE d'armurerie (armes de 1^{ère} catégorie alinéa 1 et 3, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} catégorie et de munitions de 5^{ème} et 7^{ème} catégorie), détaillant et grossiste, vente d'articles de pêche, chasse, et réparation Le fonds SECONDAIRE cédé est sis à BASTIA (20200) au 11 Avenue MARECHAL SEBASTIANI

Pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA sous le n° A 405 380 858.

- l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés ;

- le fichier de la clientèle ;

- le matériel et le mobilier commercial, les agencements et installations nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce présentement cédé, décrits et estimés dans un état ci-annexé ;

- Et plus généralement, tous les éléments corporels et incorporels composant ledit fonds et nécessaires à son exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au 22/12/2010.

La cession a été consentie et acceptée moyennant le prix principal de DEUX CENT MILLE euros (200 000 €) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour (170 000 €) CENT SOIXANTE DIX MILLE euros,

- aux éléments mobiliers et au matériel pour (30 000 €) TRENTE MILLE euros,

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 15 jours suivant la dernière en date des publications légales au siège du fonds pour la validité et pour la correspondance CHEZ Monsieur Jean Auguste MARSILI Né le 01/09/1975 à BASTIA demeurant Maison FONTANELLA, 20215 VENZOLASCA

Pour insertion.

120

CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE ET REPRODUCTION

SARL au capital de 7 622,45 euros
 Siège Social : Résidence Corse Azur n° 406
 Quartier Aspretto - 20090 AJACCIO
 R.C S. AJA C CIO B 342 808 862

Par décision en date du 20 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé le changement de l'objet social et de sa dénomination à compter du même jour.

En conséquence, les articles 2 et 3 des statuts ont été successivement modifiés comme suit :

Objet social :
Ancienne mention : établissement de plans cartographiques traditionnels et informatisés

Nouvelle mention : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers

Dénomination sociale :
Ancienne mention : CARTOGRAPHIE INFORMATIQUE ET REPRODUCTION, en abrégé C.I.R.

Nouvelle mention : C.I.R.
 Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

VAGABONDAGE

Les fêtes sont là... Eh oui, et dès lors, crise ou pas, le champagne fera éclater ses bulles que le moine Dom Pérignon a, rendu encore plus célèbres.

Vous voulez donner de la classe à un événement ? Cliquez les doigts et lancez : «Champagne !». Vous serez regardé, voire envié. Remarquez qu'en Californie, lors du lancement de leur «champagne», on a pu lire sur certaines bouteilles : «se méfier des contrefaçons françaises». Décidément ces Américains sont vraiment des «Monta Sega»

Depuis 1668, Dom Pérignon est devenu le plus célèbre Cellier du monde et, aujourd'hui, dans les caves de Moët et Chandon, on va sortir le millésime 2002 qui sera la 37^e cuvée depuis 1936. Il y a donc eu huit ans d'attente.

J'ai eu le plaisir, lorsque je faisais partie d'un jury pour désigner le footballeur du mois, patronné par Moët et Chandon, de visiter leurs fameuses caves où étaient entreposées une vingtaine de millions de bouteilles sur des wagonnets : nous avons parcouru quelques kilomètres et vu les fameux «tourneurs» qui font faire un quart de tour à la bouteille. Impressionnant !

Savez-vous qu'en 1936 une centaine de caisses «Millésime 1921» ont quitté Epernay et sur le célèbre bateau «Normandy» rallièrent les Etats-Unis afin que des Américains fortunés puissent réveiller avec le fameux breuvage français.

Pour les «Amerlocs» ce fut un bonheur immense et l'image de la France aussi grande que lorsqu'ils purent dire « La Fayette, nous voilà ! »

Au sujet du superbe bateau le Normandy, c'est sur ce navire que la star de la chanson corse, Tino Rossi s'embarqua pour rallier New-York et devenir durant 38 semaines le N°1 aux «States», grâce au tube «Vieni, Vieni» de Vincent Scotto
 Complimenté per l'amicu ajaccinu !

Toussaint Lenziani

Communauté d'Agglomération de Bastia

Le mouvement sportif convié à l'Hôtel de Ville

L'ensemble des disciplines sportives, le jeudi 16 décembre 2010, s'était rassemblée dans la salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Bastia, répondant à l'invitation de la Communauté d'Agglomération de Bastia.



Mr. Paul Guidicelli, adjoint délégué aux Sports, devait accueillir les représentants des Clubs, Liges, et Comités, avant que le président **Emile Zuccarelli**, ne fasse le bilan des actions entreprises par la **Communauté d'Agglomération de Bastia** et ne trace les grandes lignes des perspectives appréciées par le plus grand nombre.

Le débat qui s'instaura ensuite fut des plus intéressants, avant qu'élus, membres des **Services des Sports** et représentants sportifs ne se rendent dans le hall d'entrée pour un lunch-apéritif des plus savoureux.

Mourad Amdouni, invité à se placer à la gauche du président, avait auparavant chaleureusement été félicité par l'ensemble du mouvement sportif, qui ne lui ménagea pas ensuite ses compliments et encouragements.

Echos... Echos... Echos...

- **L'A.J.B a enregistré, du 1^{er} septembre 2010 à ce jour, 335 licenciés.**

Avec 545 licenciés, la **Haute-Corse** améliore son total de la saison écoulée qui était de 532 licenciés le 31 Août 2010.

Un total qui devrait évoluer au fil des jours, à venir.

- **Nabil Madi**, finaliste sur **800m**, aux derniers **Jeux Olympiques de Pékin**, avec l'équipe d'**Algérie**, détenteur d'un record à **1'44"54**, a signé à l'**Athlétic Jeunes Bastia** où son expérience devrait épauler le talent de **Mourad Amdouni** et de leurs jeunes camarades.

Alors que **Rose-Pascale Etoundi**, elle aussi à **Pékin**, avec la **sélection du Cameroun**, - bien qu'ayant aussi la nationalité française - pentathlonienne de haut niveau sera une attraction de poids pour l'équipe féminine, lors des Interclubs en particulier.

Par ailleurs, au plan régional, l'**A.J.Bastia** a également enregistré, les licences de deux athlètes de valeur, **Luis Tallon** et l'espoir **Vivian Grimigni**.

Corrida de Noël de Saint-Parthus

Belle victoire de Julien Bartoli

Julien Bartoli a remporté, le samedi 18 décembre la **Corrida de Noël de Saint-Parthus**, en **Seine et Marne**, sous la neige et une température de zéro degré, devant 99 participants.

Avec **1'32** d'avance sur son second **Manuel Palhares** et **1'40"** sur **Axel Thimonnier**, **Julien** a réalisé un cavalier seul.

Voilà qui, après son excellent **Championnat de France de Marathon à Nice-Cannes**, le 14 novembre dernier, constitue un nouveau test de valeur pour l'athlète corse avant les **Championnats de Corse**, le 30 février 2011 et surtout, les **Demi-finales des Championnats de France**, à **Bravone-Linguezetta** le 13 février 2011, où avec **Mourad Amdouni** et leurs autres coéquipiers de l'**A.J.Bastia**, **Julien** entend contribuer à la qualification par équipe aux «**France**» de **Cross 2011**.
Bon'natali à **Julien** et à toute sa famille.





Ùn hè sempre statu cusì, cum'è u cunniscimu oghje...

U primu «dunadore di rigali», chì a ghjente s'arricorda, si chjama **San Niculai**. Stu ricordu ci face ricullà sinu à u 300 dopu à **Ghesù Cristu**, in **Myra**, l'attuale **Turchia**.

Natu da una famiglia ricca, **San Niculai** si ritrova urfanu quandu i so genitori morenu di a pesta. Tandù, hè allevatu in un munasteru è, à l'età di 17 anni, diventa unu di i più ghjovani preti di l'epica.

Assai storie sò sempre cuntate nantu à a so generosità. In fatti, li piacia à rigalà tutta a so ricchezza à i zitellucci poveri. E leghjende dicenu dinù ch'ellu era avvezzu à lampà da a so finestra sacconi pieni d'oru, cusì i disgraziati di u carrughju pudianu vene à raccoglieli.

Parechji anni più tardi, **San Niculai** diventa arcivescu, ma un arcivescu senza i paramenti ufficiali : solu una longa barba è un cappellu rossu.

Dopu à a so morte, hè fattu Santu. In questa a perioda, a chjesa Catolica festighjehja a nascita di u **Cristu** è **San Niculai** hè puru aghjuntu à u calendariu.

Da un paese à l'altu

Quandu ci hè a rumpitura definitiva trà a chjesa Catolica è quella Prutestante, ùn si

celebregghja più **San Niculai** cum'è nanzu. Allora, ogni paese inventa u so propiu «**Babbu Natale**».

In **Francia** si tratta di u «**Père Noël**» è in **Inghilterra** di u «**Father Christmas**».

Quandu i cumunisti piglianu u pudere in **Russia** è ch'elli neganu a chjesa Catolica, tandu volenu avè ancu elli u so «**Babbu Natale**» è u chjamanu «**U Grande Babbu di u Ghjelu**», ma à u vestitu rossu l'impannanu di turchinu.

Per l'**Olandesi**, ghjè «**Sinterklaas**» chì, per via d'una gattiva prununziazione, da a parte di l'americani, si scambia in «**Santa Claus**».

Di modu generale, tutte ste figure natalesche sò cambiate, da un paese à l'altu, cù i culori di i vestiti, ma tenendu sempre in cumunu a longa barba bianca è u fattu chì ognunu porta rigali.

Babbu Natale, cum'è u cunniscimu oghje, esce in l'annu 1823, sottu à u stimulu di **Clemente Clarke Moore** chì scrive «**A Visit from St. Nicholas**» (Una visita di **San Niculai**) induv'ellu u discrive cum'è un «*vechju elfu paffutu è grassachjolu*».



Eppoi, a più impurtante incarnazione di **Babbu Natale** si face da u 1931 à u 1966, quandu **Haddon Sundblom** disegna a famosa maghjina di **Babbu Natale** per a publicità di **Coca Cola**.

Questu hè u **Babbu Natale** chì ancu noi cunniscimu, cù a so longa barba bianca, u so solu vestitu rossu, i so stifali, a so cinta di coghju è una cuffa tamanta di rigali...

Bone feste di fin' d'annata à tutte è à tutti !



L'origine d'una festa maiò, da u lucale à l'universale

U Capu d'Annu hè a più antica festa di u mondu. Sò i **Babilonesi** chì anu cuminciatu à celebrà la 4 000 anni fà. Tandù, entria in currispundenza cù a prima **Luna Nova**, dopu à l'equinoziu di u veranu. In **Europa**, i **Celti** facianu **Capu d'Annu** in l'auturnu, seguitendu un calendariu agriculu è pasturale legatu à u ciclu di e stagione. Si passava cusì in a notte da u 31 d'ottobre à u primu di nuvembre. Dunque, cumu simu ghjunti à fà lu oghje in pienu inguernu ? Dumandemu puru à l'antichi **Rumani**.

Questi cuntinuavanu à celebrà l'annu novu à u mese di marzu, secondu a tradizione orientale. Mà u so calendariu era sempre scambiatu da i sfarenti imperatori.



Hè statu sceltu di sincronizà lu cù u sole. Eppò, in u 46 nanzu à **Cristu**, **Ghjuliu**

Cesare hà messu in ballu ciò ch'è nò cunniscimu cum'è u «**calendariu Ghjulianu**» chì hà fattu principià l'annata à u primu di ghjennaghju. Tandù, i **Rumani** invitavanu à u pranzu i so amichi rigalendusi vasu biancu cù mele, nattere, fichi è fronde di legnu d'oru, cum'è auguru di furtuna è di felicità. Eccu l'origine di e strenne !

Cù l'aduzione universale di u **calendariu Gregorianu**, vulsutu da u papa **Gregoriu XIII** in u 1563, u ghjornu di u primu di ghjennaghju cum'è **Capu d'Annu** hè statu ricunnosciutu in u mondu sanu.

À voi lettori, bon' di, bon' annu, **bon' Capu d'Annu**, pace è salute per tuttu l'annu ! Cù tantu piacè

A Cervioni une grand messe pour honorer la mémoire d'Eugène Battestini

Eugène Battestini est décédé il y a quelques jours, à l'hôpital des Invalides à Paris où il était admis depuis de nombreux mois. La nouvelle de sa disparition a semé un voile de tristesse à Cervioni, son village natal, où il était unanimement aimé, considéré, et respecté.

Une messe solennelle a été célébrée à **Paris** avant de procéder à l'incinération du grand invalide de guerre, selon sa volonté. Et ses cendres sont de retour en **Corse**, comme il le désirait ardemment. A cette occasion le village de **Cervioni** se recueille et pleure son enfant. Une messe a été célébrée en la **cathédrale Saint Erasme** en présence de l'urne contenant les cendres du «*grand homme*». Une cérémonie à laquelle assistaient tous les présidents et représentants du monde des anciens combattants ainsi que les personnalités politiques du canton.

Eugène si n'hè andatu

Sa vie a été faite de souffrances et de sacrifices, mais elle a été aussi longue et semée de bonheur. De ce bonheur que les hommes courageux dont il était ont le pouvoir de construire.

Grand Invalide de guerre, paraplégique depuis un funeste 25 août 1944 à la suite d'une blessure par balle, le jour même de la **Libération de Paris**, aux côtés de ses camarades de la **2^e division blindée du général Leclerc**, **Eugène Battestini** demeure à jamais présent dans notre mémoire. Il était de la grande lignée de la **Division Leclerc**. Homme de courage et d'exemple, il fut récompensé de la cravate de commandeur de la légion d'Honneur. Un des moments forts de sa vie qu'il avait partagé avec ses «*paisani cerviuninchi*» à l'occasion d'une cérémonie en grande pompe dont le village de **Cervioni** se souviendra à jamais. Et pour la mémoire, et le message à transmettre aux futures générations, **Eugène Battestini** s'est livré dans une biographie écrite par **Gwendoline Sauval**, "**Non, je ne regrette rien**", parue dernièrement

aux **éditions "Les Monédières"**. Il y raconte son expérience, parle des choses simples et vraies, de sa passion pour le chant, la musique, le football, de son attachement à sa famille, ses neveux. De sa **Corse** où il repose désormais. Aux jeunes générations il donne un conseil : il faut se comporter dignement, en bon citoyen, faire avancer le civisme et faire progresser les idées

A nous, il livre ses talents de poète, comme dans cet extrait choisi :

Certains courent après la vie,
Moi la vie me court après
Malgré toutes mes folies
80 ans je les ai passés.
Avec toutes mes misères,
Mon handicap de guerrier
A la division Leclerc
Volontaire j'ai été.
J'ai voulu faire la guerre,
Libérer notre patrie
Car il fallait le faire
Contre Hitler et les nazis.
Si vous me voyez sourire
Et toujours être content
C'est que j'ai appris à souffrir
Sans me plaindre à chaque instant
Et si Dieu me prête vie
Que je sois encore vaillant
Je voudrais qu'elle se termine
Toujours fier et en chantant...

Ses cendres selon sa volonté ont été dispersées en partie sur les eaux du **barrage de l'Alesani** et l'urne, après un séjour à la maison familiale, sera déposée au cimetière du village...



Grand invalide de guerre, commandeur de la Légion d'Honneur, Eugène Battestini s'est éteint aux Invalides



Les cendres ont été dispersées à différents endroits selon la volonté du défunt



Pendant un moment le drapeau de la Deuxième Ddb a orné l'urne.



Derrière son neveu Mathieu Battestini, le général Franceschi



CANTI CORSI DI NATALE



LES VOIX
DE L'EMOTION



ERICARDU



- 1 CHJUCCATE CAMPANE « VIVE LE VENT » 2'37 * 2 NOTTE SANTA « SAINTE NUIT » 3'09
3 BABBUCCIU NATALE « PETIT PAPA NOËL » 4'21 * 4 O GHJALLICÒ « MON BEAU SAPIN » 3'04
5 GLORIA IN EXCELSIS DEO 4'07 * 6 INTROITU MESSA DI A NATIVITÀ 3'14
7 AVE MARIA (DE GOUNOT) 2'46 * 8 HÈ MEZANOTTE « MINUIT CHRÉTIEN » 4'22
9 FESTIGHJEMU LU BAMBINUCCIU « IL EST NÉ LE DIVIN ENFANT » 3'46
10 DORMI DORMI 4'31 * 11 TU SCENDI DA LE STELLE 4'39 * 12 PACE 2'47
13 TRA LU BOIE È LU SUMERE 3'40 * 14 ADESTE FIDELES 3'34
15 NANNA DI U BAMBINU 4'24 * 16 SUNATE CAMPANE 3'39
17 FRATELLUCCIU 3'29 * 18 DUMANE NATALE 2'02 * 19 AVE MARIA (DE SCHUBERT) 4'21